



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 043 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 9 décembre 2010

—
Président

L'honorable John McKay

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 9 décembre 2010

• (0830)

[Traduction]

Le président (L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.)): Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Il s'agit de la 43^e séance du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Nous recevons le ministre Cannon et le ministre Strahl. Ils vont présenter les gens qui les accompagnent chacun leur tour.

Vous avez tous deux déjà témoigné devant le comité et aussi devant d'autres comités, et vous avez peut-être une déclaration préliminaire à faire. Je vais demander aux ministres de faire leur déclaration préliminaire, dans l'ordre qu'ils veulent.

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités): Merci, monsieur le président.

Je suis très heureux d'être ici.

[Français]

Je vous remercie.

Je remercie également les membres du comité.

[Traduction]

Nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui pour parler du fonds du gouvernement du Canada pour l'héritage du G8.

Les personnes qui m'accompagnent aujourd'hui sont Yaprak Baltacioglu, sous-ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, et John Forster, sous-ministre délégué d'Infrastructure Canada.

Je vais laisser le ministre Cannon présenter les gens qui l'accompagnent aussi.

Le Canada a été fier d'organiser le Sommet du G8 dans la région de Muskoka les 25 et 26 juin dernier. C'était la cinquième fois que le pays accueillait un sommet depuis qu'il s'est joint à ce qui était à l'époque le G7, en 1976. Le G8 est un regroupement des chefs d'État, de hauts dignitaires et d'innombrables délégués des grands pays du monde, et, pour beaucoup de gens c'était une première occasion de visiter la belle région de Muskoka.

En préparation au rôle d'hôte du Canada et à la tenue d'un événement si important, le fonds pour l'héritage du G8 de 50 millions de dollars a été créé dans le cadre du budget 2009 afin de soutenir les projets mis sur pied dans la région.

[Français]

Les investissements effectués compte tenu des fonds d'infrastructure du G8 ont permis de préparer la tenue du sommet dans la région, en plus de mettre cette dernière en valeur auprès des médias internationaux et des visiteurs.

[Traduction]

Au total, 32 projets chiffrés à un peu plus de 45,7 millions de dollars ont été financés dans toute la région, y compris le centre du G8 à Huntsville, l'amélioration des routes à l'échelle locale et des mises à niveau à l'aéroport de North Bay. Cependant, le but du fonds n'était pas seulement d'appuyer le rôle d'hôte du Canada; dès le départ, l'intention était de léguer un héritage aux gens de la région, comme le gouvernement du Canada le fait habituellement lorsqu'il tient ce genre d'événement international très médiatisé.

Pour nous assurer que nous étions prêts à accueillir des gens du monde entier, ainsi que pour compenser les inconvénients subis par la région, nous avons versé du financement à 16 municipalités pour les aider à améliorer leurs routes et leurs attractions touristiques et pour les aider à embellir leurs rues et la collectivité. Les municipalités ont travaillé dur pour veiller à ce que les projets soient terminés dans les délais très serrés prévus dans le cadre du fonds.

[Français]

Chaque projet a été terminé à temps pour la tenue du sommet en juin. Nos partenaires municipaux de la région peuvent être fiers des fruits de leurs efforts.

[Traduction]

Les investissements que nous avons réalisés dans le cadre du fonds pour l'héritage du G8 sont du même ordre que ceux qui ont été faits en prévision de la tenue d'événements internationaux dans le passé, par exemple le sommet du G8 de 2002 à Kananaskis, le sommet de l'APEC en 1997 à Vancouver, dans le cadre duquel 60 millions de dollars ont été consacrés à des projets d'infrastructure dans un centre de recherche forestière et une chaire à l'Université de la Colombie-Britannique, ainsi que le sommet du G7 de 1995 à Halifax, dans le cadre duquel plus de 8 millions de dollars ont été investis dans les projets d'embellissement un peu partout dans la ville et sur les quais emblématiques de Halifax.

Des projets ont été soutenus dans toute la région afin de mettre en valeur l'un des plus beaux coins du pays et de léguer quelque chose à la région en échange de la tenue du Sommet du G8. Aujourd'hui, les résidents de toute la région bénéficient de l'amélioration de leurs installations de loisirs, de meilleures routes, de meilleures occasions dans le domaine du tourisme et ainsi de suite.

• (0835)

[Français]

Je vous remercie. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Monsieur Cannon, vous avez peut-être un mot à dire au comité aussi.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Je cède la parole au ministre Cannon.

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères): Bonjour, monsieur le président. Merci de m'avoir invité à venir parler des sommets du G8 et du G20 tenus au Canada en juin.

Vous ne serez pas surpris d'entendre que nous considérons que l'année 2010 a une dimension internationale pour le Canada. L'organisation d'une rencontre réunissant les grands dirigeants politiques de la planète est une énorme entreprise, qui a un caractère extraordinaire en regard des activités habituelles du gouvernement. C'est ainsi que le pays hôte doit diriger l'élaboration de l'ordre du jour. Il doit aussi veiller à ce que tous les délégués soient logés et nourris, et cela, dès leur arrivée, et à ce que les médias soient en mesure de rendre compte des discussions. Mais, d'abord et avant tout, il s'agit de s'assurer que tous pourront y participer en toute sécurité.

Par ailleurs, chaque dirigeant étranger est accompagné d'une importante délégation. S'ils sont chargés de subvenir au coût de l'hébergement, nous devons néanmoins planifier cette arrivée massive de personnes et veiller au déroulement sans heurts de deux rencontres internationales importantes.

À la Chambre, j'ai entendu à plusieurs reprises des députés de l'opposition minimiser l'importance des sommets du G8 et du G20, les qualifiant de « rencontres de deux jours ». En ma qualité de ministre des Affaires étrangères, je déplore qu'il en soit ainsi, car cela ne correspond en rien à ce que nous avons accompli.

En fait, les préparatifs remontent à 2008, lorsque nous avons commencé à jeter les bases de ces rencontres qui ont remporté un vif succès. Pour arrêter l'ordre du jour final des sommets, de décembre 2009 à juin 2010, le Bureau de gestion des sommets du ministère des Affaires étrangères a organisé 29 réunions préparatoires dans tout le Canada, à l'intention des représentants de pays du G8 et du G20, y compris trois réunions ministérielles.

[Français]

Notre gouvernement a également présidé à la tenue de la conférence ministérielle préparatoire sur Haïti, à Montréal, organisée moins de deux semaines après le séisme destructeur de janvier dernier.

J'ai demandé au Bureau de gestion des sommets d'organiser cette rencontre, et mes fonctionnaires se sont acquittés de cette tâche admirablement bien, et ont veillé au déroulement sans heurt de cette rencontre.

Outre les Sommets des dirigeants du G8 et du G20, notre pays a été l'hôte des deux autres rencontres internationales importantes. Immédiatement après le sommet du G8, les responsables du Bureau de gestion des sommets se sont concertés sur la tenue du sommet des gens d'affaires, ou B20, qui s'est tenu sous la présidence de l'honorable John Manley, du Conseil canadien des chefs d'entreprise à Toronto, dans les heures qui ont précédé le sommet du G20.

[Traduction]

De plus, le Sommet officiel des jeunes, à savoir « Mon sommet 2010 » a eu lieu deux jours avant le Sommet du G8 et s'est poursuivi jusqu'à la fin du Sommet du G20, donnant lieu à des activités aussi bien à Muskoka qu'à Toronto. De même, des délégués issus d'universités du monde entier ont observé les discussions des sommets, participé, eux aussi, à des discussions au sommet sur des enjeux de portée internationale et ont rencontré de hauts fonctionnaires, des dirigeants et d'autres dignitaires. Plus de 150 jeunes d'autres pays, qui représentaient la prochaine génération de dirigeants, sont venus au Canada pour le sommet des jeunes. Or,

nous avons veillé à ce qu'ils soient nourris et logés tout au long de leur séjour.

[Français]

Le Canada s'est en outre illustré en présidant l'initiative pour la santé maternelle, néonatale et infantile du G8, qui mobilisera 2,8 milliards de dollars sur cinq ans afin d'apporter des améliorations importantes et concrètes aux conditions de vie des populations les plus vulnérables de la planète.

[Traduction]

Au total, nous avons donc organisé quatre sommets. Par ailleurs, pour ces rencontres, la fin de semaine des 25, 26 et 27 juin, le Bureau de gestion des sommets a utilisé le même aéroport et le même centre de presse international. Mais surtout, nous avons toujours utilisé la même équipe de planification principale — formée d'environ 200 personnes, avant les rencontres, et de quelque 600 membres, pendant celles-ci.

Il convient en outre de prendre en compte l'importance du rôle d'impulsion joué par le Canada dans le dialogue avec d'autres pays. C'est ainsi qu'il a invité plus de 30 délégations additionnelles, en plus de celles prévues officiellement pour le G8 et le G20, pour que de nouvelles voix puissent se faire entendre. De plus, environ 5 000 représentants officiels et plus de 3 700 membres de la presse ont présenté des demandes d'accréditation.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la tenue de ce genre de sommets constitue un défi hors du commun en regard des activités courantes du gouvernement. Toutefois, le Canada a été à la hauteur de ce défi et a su s'acquitter des responsabilités que suppose un rôle d'initiative à l'échelle internationale. Enfin, nous avons fait preuve de toute la transparence requise dans la divulgation des coûts liés à ces activités. Il s'agissait en outre d'une transparence sans précédent, que ce soit au Canada ou par des hôtes internationaux de sommets du genre.

Merci.

● (0840)

[Français]

Le président: Je remercie le ministre.

Pour les huit premières minutes, M. Valeriote a la parole.

[Traduction]

M. Francis Valeriote (Guelph, Lib.): Merci aux ministres et à leur personnel d'être ici ce matin. Leur présence est appréciée.

Il est clair, monsieur le ministre Cannon, que vous ne regrettez pas d'avoir engagé les dépenses que vous avez faites dans le cadre des sommets du G8 et du G20. Les Canadiens comprennent qu'il faut dépenser de l'argent pour organiser ce genre de sommets. Je vous dirais cependant au nom des Canadiens que nous ne sommes pas enclins à faire le même genre de dépenses que vous, manifestement.

Le 31 mai 2010, l'ancien ministre des Transports a dit: « J'ajouterai qu'au sommet d'Hokkaido, au Japon, les frais de sécurité se sont élevés à plus de 1,5 milliard de dollars. »

Le jour suivant, en réponse à la question d'un député, le député de Brant a dit: « Je pourrais lui donner l'exemple du Japon, où le Sommet du G8 a coûté à lui seul 1,7 milliard de dollars. »

Eh bien, c'est 200 millions de dollars de plus que ce que le ministre Baird avait dit plus tôt.

Si vous jetez un coup d'oeil sur le rapport de l'institut Munk provenant de la Munk School for Global Affairs, vous constaterez qu'il établit le coût de la conférence du G8 au Japon à 559 millions de dollars, ce qui est de très, très, mais vraiment très loin inférieur à ce qu'ont dit vos collègues à la Chambre.

Je me demande, monsieur le ministre, comment vous expliqueriez la différence entre ce qui a été dépensé en fait et le chiffre qui a été cité par vos collègues à la Chambre par rapport à ce qui a été dépensé au Japon et comment vous expliqueriez pourquoi ils se livrent à ce genre d'exagération.

L'hon. Lawrence Cannon: Eh bien, cher collègue, ce que je peux dire, c'est que, comme ministre de la Couronne et ministre responsable des budgets qui sont affectés à mon ministère, nous avions en effet quelque 180 millions de dollars qui étaient réservés aux activités entreprises par le MAECI. Vous allez voir dans les chiffres — et peut-être que nous pourrions les examiner dans quelques instants, si vous souhaitez le faire — que nous croyons que nous allons probablement avoir dépensé au bout du compte entre 140 et 150 millions de dollars pour la tenue de deux sommets à deux endroits différents.

Au bout du compte, ma responsabilité, c'est de pouvoir rendre des comptes quant aux dépenses engagées à cet égard.

Maintenant, avant de m'interrompre...

M. Francis Valeriote: Vous ne pouvez donc pas expliquer pourquoi il y a eu de l'exagération à la Chambre. Je vais passer à ma prochaine question, monsieur le ministre.

Ma prochaine question s'adresse au ministre des Transports.

Le 5 juillet 2010, Solutions Moneris, la plus importante organisation de traitement des dettes et des cartes de crédit au pays, a examiné trois secteurs de Toronto et a comparé les données relatives aux dépenses faites à crédit dans des magasins de vente au détail avec les données de la semaine précédente pour les mêmes magasins. Voici quelques-uns des résultats de la comparaison: les ventes au détail ont chuté de 28 p. 100 à l'intérieur du périmètre de sécurité, les restaurants ont subi des pertes de 66,59 p. 100 à l'intérieur du périmètre de sécurité, les ventes au détail au centre-ville autour du périmètre de sécurité ont diminué de 10,78 p. 100 et les restaurants ont à eux seuls encaissé des pertes de 32,7 p. 100. Il s'agit du secteur du centre-ville à l'extérieur du périmètre de sécurité.

La question que je pose au ministre est la suivante: Aviez-vous prévu ces pertes, et les avez-vous comparées avec celles qui auraient été subies si vous aviez décidé de tenir le G20 dans un endroit plus isolé et plus sécuritaire, c'est-à-dire par exemple Exhibition Place, qui vous avait été recommandé?

L'hon. Lawrence Cannon: Je vais répondre à cette question, parce que j'ai l'impression que vous parlez de paiements à titre gracieux, chers collègues. Permettez-moi de vous résumer ce qui a été reçu jusqu'à maintenant.

Juste un peu plus de 400 réclamations pour les deux sommets ont été reçues, pour un total de 11,6 millions de dollars; 43 réclamations ont été réglées, et il y en a aussi 54 qui en sont à la dernière étape de l'évaluation. Je vous signale que, jusqu'à septembre, environ 200 réclamations ont été reçues entre la mi-septembre et le 18 novembre, qui est l'échéance. Deux cents autres réclamations ont été reçues. Comme je l'ai mentionné à la Chambre, il y a une politique d'indemnisation en place. C'est exactement la même politique, cher collègue, que celle qu'ont suivie les gouvernements précédents à l'égard de sommets tenus dans le passé. La période d'admissibilité pour le périmètre de sécurité et bien sûr pour les

secteurs affectés autour de celui-ci a pris fin à la mi-août, après des consultations approfondies entre le Bureau de gestion des sommets et les autorités de la sécurité concernées, ainsi que les représentants de la Ville de Toronto. En outre, l'information a bien entendu été affichée dans les sites Web du G8 et du G20.

● (0845)

M. Francis Valeriote: Monsieur Cannon, il y a une chose qui me rend curieux, cependant, parce que ça s'est passé après coup. Aviez-vous prévu ce genre de pertes? Si vous pensiez que les pertes allaient au bout du compte être réclamées au gouvernement, est-ce que vous ne vous êtes pas dit qu'il serait peut-être mieux de tenir le sommet ailleurs, à un endroit où les coûts pourraient être réduits au minimum?

L'hon. Lawrence Cannon: Non, nous les avons prévues dans le budget, et je vais laisser mon collègue répondre à la question concernant les motifs de sécurité, parce qu'il veut ajouter quelque chose à ça.

Mais, en ce qui concerne les paiements à titre gracieux — leur fondement — ils étaient prévus au budget, cher collègue. C'est dans les chiffres, et, si vous voulez les examiner, nous pouvons vous les fournir plus tard.

La raison pour laquelle le sommet s'est tenu à l'endroit où il s'est tenu a trait à la sécurité. Mon collègue peut vous en dire plus.

L'hon. Chuck Strahl: Pour répondre à vos commentaires de tout à l'heure concernant les coûts et/ou les avantages pour Toronto, le PDG de la Greater Toronto Hotel Association a dit qu'il s'agissait probablement de l'événement le plus important de la décennie, sur le plan du nombre de chambres louées. En fait, il a déclaré: « C'est notre mesure de stimulation économique. »

Les groupes de recherche sur le G8 et le G20 de l'Université de Toronto se sont penchés sur les retombées économiques de ces sommets à Toronto. Leur conclusion, c'était que le G20 générerait environ 100 millions de dollars d'activités économiques pour Toronto, et leur estimation officielle pour ce qui est du G8, c'est que les retombées seraient d'environ 300 millions de dollars pour la région. L'autre chiffre que j'avais, c'est que, selon Tourisme Toronto, le sommet devait générer quelque 53 millions de dollars en dépenses directes effectuée par les délégués dans la région, pour toutes sortes de choses allant de la nourriture au divertissement. C'est le point de vue des gens de Tourisme Toronto. Il s'agissait donc d'un bénéfice net pour Toronto dans l'ensemble.

M. Francis Valeriote: Merci, monsieur le ministre.

Le président: Madame Coady.

Mme Siobhan Coady (St. John's-Sud—Mount Pearl, Lib.): Merci.

Merci beaucoup d'être ici ce matin.

J'ai une petite question, et il ne me reste qu'une minute, alors vous comprendrez qu'il faudra que ça aille vite. En fait, il reste une minute et demie.

Je suis curieuse de savoir pourquoi vous avez apporté tant de tirettes décoratives et de stylos, et tous les articles que vous avez achetés. Vous en avez acheté pour des centaines de milliers de dollars. Vous revenez évidemment d'un autre sommet. Je suis sûre que vous n'avez pas rapporté de tirettes décoratives de ce sommet, si on en a distribué.

Quel était le pouvoir décisionnel relativement à l'achat de ces petits articles, qui ont fini par coûter très cher, surtout dans le cadre d'un sommet dont les thèmes étaient l'austérité et la gestion budgétaire? Je suis confuse.

Le président: Soyez très, très bref.

L'hon. Lawrence Cannon: Eh bien, très brièvement, chère collègue, il est malheureux que vous ayez raté ma déclaration préliminaire, parce que j'ai dit à mes collègues qui étaient ici que nous avons bel et bien accueilli le monde et que nous avons bel et bien — contrairement aux affirmations de l'opposition selon lesquelles le sommet n'a duré que deux jours — organisé plusieurs événements connexes, dont les préparatifs étaient en cours depuis 2008.

Mais au-delà de cela, l'un des événements que nous avons tenus, c'est le sommet des jeunes en marge du sommet de Toronto, ainsi que celui de Muskoka. Comme c'est la coutume partout où l'on va dans le monde dans le cadre de ce genre de rassemblements, il y a des événements promotionnels, et des articles promotionnels sont distribués. Dans ce cas-ci, et particulièrement en ce qui concerne le sommet des jeunes, je pense que vous parlez de l'un des articles promotionnels remis aux délégués qui sont venus.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

• (0850)

[Français]

Madame Bourgeois, vous avez la parole pour huit minutes.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Merci, monsieur le président.

Messieurs les ministres, bonjour.

Madame et messieurs les fonctionnaires, bonjour à vous également.

J'apprécie, messieurs les ministres, que vous vous soyez déplacés ce matin. Je vous exprime quand même un peu mon désappointement — ce n'est pas que je ne voulais pas vous voir —, car la personne qui aurait été la plus en mesure de répondre à nos questions pointues est le ministre de l'Industrie. En effet, les fonctionnaires, qui sont venus nous voir au cours des semaines antérieures, nous ont dit que le ministre des Transports de l'époque et l'actuel ministre de l'Industrie, qui était alors aussi ministre de l'Industrie, ont pris les décisions de favoriser une région plutôt que d'autres pour la tenue du G8. Je vais quand même vous poser ces questions, sachant que vous avez peut-être eu un breffage avant de venir ici.

Je m'adresse d'abord au ministre des Transports. Lorsque vous décidez de tenir un sommet dans une région en particulier, comme celui que vous avez tenu à Huntsville, vous êtes deux ministres à décider. En l'occurrence, vous étiez cette fois-ci deux ministres à décider.

Comment s'est fait le choix de cet endroit? Ne croyez-vous pas, étant donné que cet endroit était situé dans la circonscription du ministre de l'Industrie, qu'on plaçait le ministre de l'Industrie dans une position de conflit d'intérêts?

[Traduction]

L'hon. Chuck Strahl: Bien entendu, la décision de tenir le sommet du G8 en particulier — je pense qu'il est important de ne pas oublier que ces événements, s'ils se sont tenus l'un à la suite de l'autre, étaient deux événements distincts et que la conférence du G8 dans la région Muskoka avait été choisie en premier. À ce moment-là, on pensait que ce serait l'événement principal.

La décision concernant la tenue du Sommet du G8 à Muskoka était évidemment une décision du gouvernement. Un comité de fonctionnaires s'est rendu à différents endroits au Canada pour déterminer lequel serait le plus adéquat. Huntsville a été recommandé comme premier choix parmi plusieurs autres endroits ayant fait l'objet de l'évaluation. Toutefois, au bout du compte, c'est une décision qui revient au gouvernement du Canada; ce n'est pas laissé à la discrétion d'un seul ministre. Le gouvernement a choisi Muskoka en fonction des recommandations qu'il a reçues de la part des fonctionnaires. Finalement, ça a été la bonne décision. Ça a été un sommet très réussi. Aucun ministre ne prend toutefois une décision du genre seul.

Je trouve intéressant le fait que, au cours de la période précédant le sommet, et bien avant la tenue de celui-ci, même le chef de l'opposition parlait du fait qu'il était d'accord avec le choix du site, qu'il était d'avis que l'événement devait avoir lieu là-bas et qu'il pensait que ce serait un très bon sommet. Il avait raison. Ça a bel et bien été un bon sommet tenu dans un endroit bien choisi.

[Français]

Mme Diane Bourgeois: Monsieur le ministre, je comprends que le chef d'un parti dise que ça pourrait être un bon endroit. Je ne conteste pas le choix de l'endroit. Selon moi, un problème demeure: c'est dans la circonscription du ministre de l'Industrie et on y a dépensé près de 50 millions de dollars, plus précisément 43,7 millions de dollars, pour un legs patrimonial. C'est là où il y a un problème, selon moi.

Le ministre de l'Industrie de l'époque, qui l'est encore aujourd'hui, était-il partie prenante à cette décision? Quel chapeau portait-il à ce moment? Portait-il le chapeau de ministre ou celui de député?

L'hon. Lawrence Cannon: Si vous permettez, madame la députée, je vais tenter de répondre à votre question. Mon collègue a indiqué comment le processus s'est déroulé.

D'abord en 2008, un certain nombre de fonctionnaires provenant de plusieurs ministères — le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le ministère de la Défense nationale, etc. — se sont rencontrés. Après la visite d'un certain nombre de sites — je pense qu'ils en ont visités cinq — ils ont fait une recommandation au gouvernement. C'était la même chose, par exemple, quand on a choisi la circonscription de notre collègue, M. Laframboise, dont le comté est voisin du mien. En effet, il y a eu à Montebello, il y a quelques années, la réunion des chefs de gouvernement, des chefs d'État de l'Amérique du Nord. Ce sont donc des recommandations faites par le gouvernement. C'est dans ce sens qu'on arrive à ces conclusions.

• (0855)

Mme Diane Bourgeois: Dans cette région, on a dépensé 43,7 millions de dollars pour un legs patrimonial. Je n'ai pas d'objection, en soi, à ce legs patrimonial, je comprends qu'on doive dédommager la région et les gens qui habitent autour pour l'inconfort, l'insécurité, etc. Cependant, 43,7 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent, au moment où on demande aux gens de se serrer la ceinture. Regardez le contexte de 2008-2009, on sait que des difficultés économiques s'en viennent, on investit de l'argent dans des villes qui sont situées, en majorité, à plus de 35 ou 45 km de Huntsville. Expliquez-moi cela.

[Traduction]

L'hon. Chuck Strahl: Oui, assurément. Il est vrai que toute la région de Muskoka a bénéficié de la tenue de l'événement, mais c'était l'objectif dès le départ. Selon les paramètres des conditions dont étaient assortis les fonds affectés, jusqu'à 50 millions de dollars — tout cet argent n'a pas été dépensé, mais une bonne partie de la somme l'a été —, les fonds devaient être utilisés dans toute la région de Muskoka. Des villes comme Bracebridge et Gravenhurst, mis à part Huntsville même, Parry Sound, toutes ces villes dans l'ensemble de la région de Muskoka ont eu accès aux fonds. Un comité formé des maires de toutes les villes de la grande région de Muskoka a été constitué. Les membres du comité se sont réunis régulièrement et ont été invités régulièrement à des réunions dans le but d'établir les priorités et de choisir les projets.

Nous n'avons pas fait de cachettes. Il s'agissait d'une occasion unique de mettre en valeur la région de Muskoka et d'en faire la promotion auprès du reste du monde. C'était déjà une belle région, mais, grâce à la mise sur pied du fonds pour l'héritage du G8, les gens ont pu choisir les projets. Chacun des projets en question est un projet public approuvé par le maire et par le conseil, choisi en priorité, puis financé, c'est vrai, par le gouvernement fédéral. Nous savions cependant à quoi nous attendre. Nous voulions faire ça, et nous voulions que ce soit non seulement pour Huntsville, mais pour toute la région, même les endroits qui n'étaient pas tout près, parce que toute la région pouvait bénéficier de la tenue du sommet.

[Français]

Mme Diane Bourgeois: Merci, monsieur le ministre.

J'ai une dernière question pour le ministre, M. Cannon.

Il y a eu tellement de belles choses d'accomplies dans cette région telles que l'installation de pavés autobloquants et de toilettes dans les parcs. J'aimerais savoir, monsieur Cannon, si vous en avez profité pour aller faire un grand tour avec vos homologues pour leur montrer le résultat de l'injection de 47 millions de dollars dans la région?

L'hon. Lawrence Cannon: Comme un grand nombre de personnes évidemment, vous comprendrez que j'ai dû travailler au cours de ces journées. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, le gouvernement fédéral — et nous n'avons aucune honte à cet égard — a financé un programme qui s'appelle Experience Canada qui a fait un peu l'objet de dérision de la part d'un certain nombre de nos collègues.

Il n'en demeure pas moins qu'il a fait la promotion du pays à un coût d'à peu près 20 \$ par personne qui a visité le site.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Monsieur Warkentin, vous avez huit minutes.

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs les ministres, d'être ici ce matin. Nous apprécions le fait que vous soyez venus comparaître devant le comité et que vous soyez venus si tôt.

Monsieur le ministre Cannon, comme membre du G8, le Canada a la responsabilité de tenir le Sommet du G8 de temps à autre. Il est évident que nous avons pris cette responsabilité au sérieux. Nous avons entrepris de tenir le sommet du G8 et plus tard le sommet du G20, ce que les Canadiens ne s'attendaient pas à ce que nous fassions, je crois. Je ne suis pas sûr non plus que le gouvernement avait prévu de tenir le Sommet du G20 en même temps que celui du G8. En fait, nous avons entendu dire ici que c'était tout à fait sans

précédent, c'est-à-dire que le Canada a vraiment entrepris un projet qui n'avait jamais été réalisé dans l'histoire mondiale, pour être tout à fait franc, soit la tenue des deux sommets en même temps et dans le même pays.

Je me demandais si vous pouviez expliquer comment les choses se sont déroulées en ce qui a trait à la décision ou à la volonté du Canada de tenir le Sommet du G8, et ensuite à la responsabilité correspondante que nous avons acceptée d'assumer en plus relativement à la tenue du Sommet du G20, et peut-être nous expliquer aussi certains des problèmes logistiques qui ont dû être réglés en raison de cette responsabilité supplémentaire.

● (0900)

L'hon. Lawrence Cannon: Merci, cher collègue, de votre question.

J'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire l'importance que revêtait la tenue des sommets du G8 et du G20 pour le Canada et le privilège que c'était pour le pays.

De fait, les préparatifs ont commencé bien avant la tenue de l'événement ou de plusieurs événements. J'ai mentionné, par exemple, que le G8 et le G20 ont été précédés d'un certain nombre de réunions tenues par, bien sûr... les réunions des Sherpas du G20, les réunions des Sherpas du G8. Et pour ceux qui ne savent pas ce que désigne le mot sherpa dans ce contexte, il s'agit du représentant spécial du premier ministre. En trouvant un consensus et en arrivant aux décisions qui sont prises, les sherpas font beaucoup de travail de préparation. Ils se réunissent un peu partout dans le monde. En effet, c'est un processus qui est en place à l'échelle internationale.

Mais si nous jetons un coup d'oeil, cher collègue, sur le résultat... Permettez-moi de vous donner l'exemple de la santé maternelle, l'initiative de Muskoka, qui est l'une des initiatives importantes qui font partie des objectifs de développement du millénaire. Cette initiative dont le Canada a fait la promotion, avec l'appui du secrétaire général des Nations Unies et aussi avec l'appui de bon nombre de chefs d'États, exigeait de la préparation.

Je me rappelle personnellement être allé à Toronto et y avoir rencontré plusieurs représentants de pays africains qui ont bel et bien participé au Sommet du G8. J'ai rencontré beaucoup de gens du milieu financier et du milieu des affaires. Je suis allé aussi à la réunion de l'Union africaine, et j'ai pris la parole devant les membres du NEPAD pour leur parler de notre programme préliminaire et pour obtenir une rétroaction de leur part.

Pendant que tout ça se passait, nous avons plutôt bien accueilli des gens de partout dans le monde pour le G20. Beaucoup de chefs d'États étaient ici. Les décisions qui ont été prises ont des répercussions sur l'économie de beaucoup des pays représentés. Je pense que nous devrions être extrêmement fiers de ce qui s'est passé, non seulement du point de vue du G8 et de l'initiative de Muskoka, mais également du point de vue des décisions prises pour l'avenir dans le cadre du G20. Je pense que le Canada et les Canadiens devraient être extrêmement fiers de la façon dont nous avons géré tout ça et de la façon dont le premier ministre a pu faire preuve de leadership à l'égard de plusieurs de ces enjeux économiques, qui, comme vous le savez, touchent l'ensemble des Canadiens ainsi que l'ensemble des pays industrialisés du monde.

M. Chris Warkentin: Merci.

Jusqu'à maintenant, chacun des témoins qui ont comparu devant le comité et ont participé aux sommets du G8 et du G20 a parlé de son budget. Nous avons demandé à chacun d'entre eux de décrire ce qu'ils ont entrepris et quel était leur budget, et tous les témoins nous ont dit qu'ils ont dépensé moins que ce qui était prévu dans leur budget.

Évidemment, nous avons vu le discours de l'opposition changer. À un moment donné, les membres de l'opposition parlaient de chiffres extravagants, qui ont été réduits de façon significative. Maintenant que les chiffres et le coût définitif des sommets sont connus, leurs attentes ont été déçues.

Je pense que c'est la preuve de la responsabilité des partenaires qui ont organisé le sommet. Il y avait des ressources pour s'acquitter de la tâche, mais chaque ministère jusqu'à maintenant, et chaque partenaire semble avoir dépensé moins que ce qui était prévu dans son budget, du moins d'après ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant.

Je me demandais si l'un ou l'autre des ministres voudrait faire un commentaire au sujet des attentes, sur le plan du coût. On a parlé de la somme de 1,5 milliard de dollars pour le sommet. Jusqu'à maintenant, à tout le moins, nous n'avons pas entendu ici de chiffre total pour ce qui est des coûts définitifs, mais nous entendons dire que tout le monde a dépensé moins que ce qui était prévu dans son budget.

L'hon. Lawrence Cannon: Si ça ne vous dérange pas, cher collègue, je vais juste prendre un petit moment pour répondre à cette question.

Nous avons délibérément choisi d'être transparents. Il s'agit de la décision du gouvernement: d'être transparent et de faire état de tous les coûts. Nous allons rendre compte de chaque sou qui a été dépensé, mais nous allons aussi rendre le processus transparent. C'est notre héritage, et c'est aussi l'engagement politique que nous avons pris envers la population canadienne.

Pour ce qui est d'établir les coûts, les fonctionnaires de mon ministère, comme je l'ai mentionné avant en ce qui concerne le budget du MAECL... nous avons prévu 180 millions de dollars pour la tenue des événements en question. Nous avons récemment signalé que, au 28 octobre, 122 661 986,92 \$ avaient été dépensés. Il y a donc un écart de 57 522 013 \$. Ce sont les dépenses que nous prévoyions au 28 octobre.

Il y a encore des factures que nous devrions recevoir. Nous nous attendons à ce que notre surplus à l'issue de tout cet exercice soit de l'ordre de 35 à 40 millions de dollars.

• (0905)

L'hon. Chuck Strahl: Je répondrais simplement que, dans le cadre du fonds pour l'héritage du G8, comme cela a été annoncé dans le budget, quelque 50 millions de dollars étaient prévus. Il s'agit d'environ 45,7 millions de dollars, et je dis « environ » parce qu'il reste encore quelques factures — les municipalités peuvent encore envoyer leurs dernières factures jusqu'à la fin du mois de décembre. Ça va être autour de 45,7 millions de dollars.

À titre d'exemple, nous avons conclu une entente de contribution de 3,5 millions de dollars à l'égard d'améliorations apportées à l'aéroport Jack Garland. Les bénéficiaires ont dépensé 3,1 millions de dollars, au bout du compte. C'est le genre de travaux qui ont été faits dans toute la région de Muskoka. Là où des fonds ont été octroyés, je pense que les partenaires municipaux ont bien fait leur travail en ce qui concerne la passation de marchés et la supervision du travail qu'il y avait à faire — et qu'il fallait évidemment faire

avant la tenue du sommet — et que, dans ce cas-ci, ils l'ont fait à moindre coût que qu'est-ce qui était prévu dans le budget. Il y a eu beaucoup de cas où le montant total qui a été dépensé était inférieur au montant prévu dans l'entente de contribution.

Les gens n'ont donc pas fait gonfler les factures; en fait, ils ont fait en sorte qu'elles soient raisonnables. Dans certains cas, comme celui dont j'ai parlé... c'est un bon exemple où on a réussi à faire le travail tout en utilisant pas mal moins d'argent que ce qui était prévu dans le budget, c'est-à-dire ce que nous demandions aux bénéficiaires de faire.

Le président: Merci, messieurs les ministres. Merci monsieur Warkentin.

Monsieur Martin, vous avez huit minutes, s'il vous plaît.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Merci, monsieur le président, et merci aux deux ministres d'être ici aujourd'hui. Votre présence est une occasion pour moi de vous dire en face, au nom de beaucoup de Canadiens, que, pour nous, les deux journées des sommets du G8 et du G20 étaient un gaspillage d'argent et de temps phénoménal, rien d'autre qu'une grande fête verbeuse à laquelle les dirigeants étaient invités. En fait, nous avons raté l'occasion de montrer au monde entier que nous étions capables de nous serrer la ceinture et d'organiser le sommet le plus sobre qui ait jamais été tenu, d'envoyer le message selon lequel l'époque des excès déplorables est terminée, ces excès déplorables qui ont causé la période économique catastrophique que nous vivons.

Ce n'est pas seulement un gaspillage phénoménal d'argent au pire moment possible pour le pays. J'affirme que le seul héritage durable de ce sommet, ce sera peut-être deux ou trois nouveaux belvédères dans la circonscription de Tony, le maître du balayage, et que l'héritage le plus durable, c'est le changement d'image de Toronto la Pure en quelque chose qui rappelle Watts, les émeutes de Détroit ou l'Université de Kent State, parce que la seule chose qui vient à l'esprit des gens maintenant quand ils pensent à votre séance de bavardage d'un milliard de dollars, c'est l'image d'un policier armé qui use de violence contre des manifestants de façon tout à fait flagrante. C'est ce qu'ils voient chaque soir aux actualités nationales.

Vous savez, 50 millions de dollars... Vous vous présentez devant nous aujourd'hui et vous nous dites avec sérieux que vous êtes fiers de ne pas avoir dépensé les 50 millions de dollars au complet, en les saupoudrant un peu partout dans la région de Muskoka pour l'embellir. On pourrait dire qu'il s'agit déjà de la plus belle région de cette partie du monde. Nul besoin d'y construire un autre belvédère. Tony avait besoin d'un belvédère; pas Muskoka.

Je sais que vous vous êtes préparés avant de venir ici et de présenter sous le meilleur jour possible ce qui selon moi était un phénoménal gaspillage de temps, d'énergie, d'argent, de ressources, de réputation et d'image. Qu'est-ce que ça va nous coûter, sur le plan des relations publiques, pour rétablir l'image de Toronto dans la tête des gens?

Je vois cette voiture de police en flammes pendant des heures et des heures parce que personne ne s'est donné la peine de prendre un extincteur et d'éteindre l'incendie. Je ne vous vois pas, monsieur le ministre, en train de serrer la main des dirigeants du monde. Ça a duré une fraction de seconde. C'est le reste qui laisse encore un goût amer dans la bouche des gens.

Je pense que ce que je veux vous demander concerne précisément le raisonnement logique derrière ce qui, selon vous, monsieur le ministre Strahl, est un groupe de 16 collectivités.

J'ai posé une question à Bryce Conrad en particulier: je lui ai demandé d'énumérer les villes et les collectivités qui ont profité de la grande générosité de Tony. Selon lui, il y avait 10 collectivités, alors que selon vous, il y en a 16. Je ne comprends pas.

La question que j'ai posée à Bryce Conrad était celle de savoir quel autre argent du fonds d'infrastructure ou de Chantiers Canada, entre autres, la circonscription de Tony a reçu pendant la même période. On m'a dit qu'on ne pouvait pas me répondre. Peut-être que vous, à titre de ministre de l'Infrastructure, serez en mesure de m'éclairer.

Combien d'argent du fonds de Chantiers Canada, du supplément du volet Collectivités, du programme des sentiers récréatifs et des mesures de stimulation axées sur l'infrastructure Tony a-t-il reçu, en plus des 50 millions de dollars sans contrepartie qui ont été versés dans sa circonscription?

• (0910)

L'hon. Chuck Strahl: Juste pour répondre brièvement à votre déclaration préliminaire — et j'imagine que le ministre des Affaires étrangères voudra peut-être réagir aussi — franchement, pour reprendre votre raisonnement concernant les choses qui coûtent très cher et que nous ne devrions pas faire selon vous, nous ne participerions même pas aux activités des Nations Unies si c'était seulement une question de ne pas vouloir dépenser d'argent.

Nous faisons des choses — et je pense que le ministre des Affaires étrangères va en parler — parce que nous avons l'obligation de tenir le Sommet du G8, nous avons l'obligation et l'honneur de tenir le Sommet du G20. Quand nous l'avons fait, comme l'étude l'Université de Toronto le montre, les retombées ont été énormes pour la région de Toronto, et elles ont été de l'ordre de 320 millions de dollars pour la région de Muskoka. Les retombées pour l'association hôtelière de Toronto sont claires; l'association touristique se réjouit de l'incidence que la tenue du sommet a eue. Je n'admets donc pas le bien-fondé de votre argument de façon générale.

En ce qui concerne le nombre de villes et de projets, vous avez mentionné qu'il y a une différence entre le nombre de projets et le nombre de villes. Dans certaines villes, il y avait plus d'un projet, mais des villes de partout dans la région — j'ai la liste ici et je pourrais vous la lire — ont bénéficié des projets qu'elles ont proposés. Des initiatives ont été adoptées dans le cadre des réunions des conseils. Le conseil des maires, qui, en fait, jouait le rôle de groupe de direction à l'échelle de la région, s'est réuni régulièrement pour établir les priorités, et le financement a été versé en fonction de ces priorités.

M. Pat Martin: Mais, monsieur le ministre, cette perspective ne me plaît guère plus. Voici Tony avec son carnet de chèques qui dit: « Combien voulez-vous? Combien voulez-vous? Combien voulez-vous? » Un gars qui remporte sa circonscription par 46 voix a tout à coup 50 millions de dollars à distribuer dans la circonscription.

Mais est-ce que je peux vous poser une seule question simple? Avons-nous envisagé l'option la plus économique? Pourquoi n'avons-nous pas organisé le sommet dans une base militaire? Au centre-ville de Winnipeg, il y a dans les casernes Kapyong 400 maisons chauffées qui sont vides et que nous continuons de chauffer pour ne pas qu'elles pourrissent. Il y a d'autres bases militaires de partout au pays qui auraient facilement pu être sécurisées et qui comportent des logements, des endroits qui servent aux parades et des salles à manger pouvant accueillir une énorme quantité de gens. Ce n'était pas l'option la plus économique, même si nous vivons en ce moment la pire crise économique à laquelle nous ayons fait face depuis des décennies.

Pourquoi avez-vous écarté toutes options qui étaient moins chères pour la tenue de cet événement si nous ne pouvions pas y échapper au départ?

L'hon. Lawrence Cannon: Je peux répondre.

Je suis désolé, cher collègue, que vous voyiez les choses ainsi. Pour ma part — et je pense que je parle aussi au nom de mes collègues —, je suis extrêmement satisfait du travail que le Canada a fait...

M. Pat Martin: Vous êtes à peu près le seul, monsieur.

L'hon. Lawrence Cannon: ... surtout dans le domaine de la santé maternelle. Il y a eu beaucoup d'appui dans ce domaine, de la part non seulement des pays bénéficiaires, mais aussi évidemment des membres de la communauté mondiale, à l'égard du fait que le Canada joue son rôle pour se rendre responsable relativement aux engagements pris dans le cadre du G8. Nous avons instauré un nouveau mécanisme de responsabilisation. C'est sûr, cher collègue, que vous devriez nous féliciter de ça, mais vous n'avez probablement pas envie de faire ça ce matin...

M. Pat Martin: Vous imaginez ce que Randy White dirait s'il siégeait encore? Il porterait un sombrero...

Le président: Monsieur Martin, veuillez laisser le ministre répondre.

L'hon. Lawrence Cannon: Je pense que le fait de doubler l'aide que nous offrons à l'Afrique, d'être en mesure de prendre les choses en main et de travailler avec d'autres pays du monde pour nous permettre de sortir de la récession, de demander aux pays de mettre en place des mesures de stimulation pour être en mesure de gérer la dette ainsi que le déficit dans les années à venir — je ne pense pas qu'il s'agisse de temps perdu. Je pense, en fait, que c'est quelque chose qu'il est extrêmement important de faire.

Bon, je sais que votre parti, cher collègue, est un parti de protectionnistes. Je sais que votre parti ne s'occuperait pas du monde extérieur, que nous serions tous enfermés ici à l'intérieur des frontières qui existent. Toutefois, malheureusement pour vous, cher collègue, vous allez devoir ouvrir la fenêtre et constater ce qui se passe exactement dans le reste du monde. Nous sommes heureux...

M. Pat Martin: Je crois en l'équilibre budgétaire et je pense qu'il ne faut pas dilapider les ressources précieuses et limitées du pays...

L'hon. Lawrence Cannon: ... de pouvoir tourner notre regard vers l'avenir et nous assurer que, lorsque nous examinons la situation économique dans le monde, nous sommes en mesure de faire preuve de notre leadership...

• (0915)

Le président: Monsieur le ministre, pouvez-vous finir ce que vous êtes en train de dire? Merci.

L'hon. Lawrence Cannon: ... et je pense que c'est exactement ce que nous devons faire.

Le président: Merci, monsieur le ministre Cannon.

Merci, monsieur Martin.

Madame Coady, vous avez cinq minutes.

Mme Siobhan Coady: Merci beaucoup.

Juste deux ou trois choses.

Tout d'abord, au sujet de la transparence, vous avez dit que vous avez essayé d'être transparent, et pourtant, il a fallu que le comité s'y prenne à plusieurs reprises et présente plusieurs motions différentes pour vous obliger à nous fournir l'information dont nous avions besoin.

Ensuite, je ne pense pas que tout ça ne fait que friser l'extravagance: c'est presque obscène. Permettez-moi de vous faire part de quelques-uns des chiffres que j'ai ici. Vous avez parlé un peu plus tôt de cadeaux. Vous avez dépensé 17 955 \$ en paniers de cadeaux, 2 500 \$ pour huit couvertures, 30 000 \$ pour l'achat de stylos en aluminium, de stylos fabriqués à la main, de stylos en acrylique rouges à l'effigie du G8, 20 000 \$ pour 24 couverts et 12 000 \$ pour des nappes. Il s'agit de dépenses qui ont été faites dans un endroit où on organise des mariages.

La question que je pose au ministre, c'est: comment pouvez-vous justifier toutes ces dépenses à une époque de contraintes budgétaires, où vous demandez aux Canadiens de se serrer la ceinture, où nous devons effectuer des compressions?

J'écoute le ministre des Finances dire encore et encore... Mais je vais poser une question précise, si vous le permettez, et ma question porte sur la sculpture de glace de 20 000 \$ qui a été utilisée durant le G20, à Toronto je crois — 20 000 \$ pour une sculpture de glace. En quoi est-ce pertinent à une époque de contraintes budgétaires, lorsqu'on reçoit des représentants de pays de partout dans le monde qui viennent ici pour discuter de la situation mondiale, qui est vraiment très très difficile sur le plan économique? Comment pouvez-vous justifier une telle dépense pour ce genre de chose?

Le président: Monsieur le ministre Strahl.

L'hon. Chuck Strahl: Je pense que le ministre Cannon voudra peut-être répondre à cette question.

En réponse aux commentaires que M. Martin a faits tout à l'heure, je veux simplement dire que nous avons déposé auprès du greffier de plus amples détails concernant les chiffres précis tirés du plan d'action économique qui ont été demandés au cours de la dernière séance.

Monsieur le ministre Cannon.

Le président: J'ajoute simplement du temps à la période de questions de Mme Coady.

Monsieur le ministre Cannon, je crois que vous vouliez répondre directement.

L'hon. Lawrence Cannon: Oui, je vais répondre brièvement, puis je vais laisser M. Chowdhury expliquer tout ça.

Chers collègues, voici un livre qui a été préparé. Toutes les dépenses y figurent. Nous faisons preuve de transparence. Nous faisons preuve d'une transparence extrême, et nous sommes responsables.

Monsieur le président, je vais demander à mon collègue de répondre par rapport à chacune des dépenses détaillées, et nous allons répondre.

Mme Siobhan Coady: Monsieur le président...

L'hon. Lawrence Cannon: Pour ma part, monsieur le président, chers collègues, je pense que nous pouvons voir le succès du Sommet du G8. Nous pouvons voir le succès du sommet préparatoire sur Haïti qui a été tenu à Montréal...

Mme Siobhan Coady: Et au sujet de la sculpture de glace, monsieur le ministre Cannon?

L'hon. Lawrence Cannon: Nous pouvons voir, chers collègues, le Sommet du G20 et les résultats qu'il a donnés. Je parle de ces choses. Mon adjoint ici présent va être en mesure de répondre à ces questions...

Mme Siobhan Coady: Laissez-moi essayer avec le ministre Strahl, si je peux essayer avec le ministre Strahl.

● (0920)

Le président: Vous avez la parole, madame Coady.

L'hon. Lawrence Cannon: Elle a posé des questions, et nous allons y répondre.

Mme Siobhan Coady: Vous ne répondez pas.

Le président: C'est vrai qu'elle a posé une question. Ce sont ses cinq minutes. Elle fait ce que bon lui semble avec ses cinq minutes. Si elle veut entendre ce qu'a à dire M. Chowdhury, je suis sûr qu'elle va lui poser une question. En attendant, si vous poursuivez simplement votre série de questions, nous allons...

Mme Siobhan Coady: Eh bien, j'ai demandé au ministre Cannon comment il peut justifier la chose, et non les chiffres en soi.

Mais je vais essayer de voir ce que dira le ministre Strahl au sujet du fonds pour l'héritage du G8. Vous avez investi beaucoup d'argent dans la région de Muskoka. Vous avez expliqué pourquoi vous avez investi les 50 millions de dollars dans la région de Muskoka. Je remarque cependant que vous avez investi 1 million de dollars dans l'amélioration de trottoirs à 81 kilomètres du Deerhurst Resort. Vous avez fait construire un abri d'orchestre qui, je crois, se trouve à 61 kilomètres du Deerhurst Resort. On a fait des rénovations dans un centre-ville. Peut-être que tout ça est justifié. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas, mais c'était à 47 kilomètres de l'endroit où se tenait le G8. De nouvelles salles de bain ont été construites à 32 kilomètres. Comment avez-vous pu dépenser autant d'argent et affirmer que c'était pour le Sommet du G8? Je veux dire, c'est à des centaines de kilomètres.

L'hon. Chuck Strahl: Eh bien...

Mme Siobhan Coady: Et vous n'avez pas consacré d'argent au G20. Vous n'avez pas investi d'argent à Toronto. Vous avez dépensé 50 millions de dollars à Muskoka et rien à Toronto, et mon collègue a dit combien ça a coûté à la Ville de Toronto pour la tenue de ce sommet.

L'hon. Chuck Strahl: Eh bien, évidemment, pendant que tout ça se passait, nous avons investi plus de 1 milliard de dollars à Toronto, pour toutes sortes de choses allant de la reconstruction de la gare Union au système de transport en commun de Spadina.

Mme Siobhan Coady: Tout ça s'est fait dans le cadre du programme d'infrastructure.

L'hon. Chuck Strahl: Nous avons investi beaucoup d'argent à Toronto, croyez-moi.

Mais vous savez, nous ne nous excusons pas, encore une fois, du fait que les 50 millions de dollars ne sont pas allés dans une seule ville. Leur répartition dans toute la région était délibérée. En fait, ça allait jusqu'à North Bay, dans la circonscription d'Anthony Rota. J'imagine que nous aurions pu dire tant pis, c'est dommage, ça ne fonctionne pas pour vous. Mais nous nous sommes dit non, ce fonds pour l'héritage du G8 doit profiter à l'ensemble de la région et nous aider à atteindre les objectifs du Sommet du G8, qui étaient de présenter toute la région — c'est vraiment un joyau que le reste du monde doit venir voir — et de mettre en place des choses durables pour l'avenir.

Qu'il s'agisse de North Bay ou de la baie Georgienne ou qu'il s'agisse de South River à Bracebridge, peu importe l'endroit, les collectivités ont déterminé les projets prioritaires, et nous étions heureux d'y travailler, une fois que les représentants des villes les ont choisis, pour nous assurer qu'ils reçoivent du financement.

Le président: Monsieur Strahl, merci.

[Français]

Monsieur Vincent, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur le ministre. Ce doit être assez gênant d'être ici aujourd'hui pour essayer de justifier les dépenses que vous avez faites. Il me semble assez intéressant de voir combien d'argent a été dépensé pour le G8.

Pourquoi tenir le G8 ailleurs que là où s'est tenu le G20? Je suppose que c'était pour favoriser, comme le disait ma collègue, le ministre de l'Industrie, parce que c'est dans sa circonscription.

Est-ce justement pour cette raison que vous avez choisi Huntsville pour le G8, c'est-à-dire pour favoriser le ministre de l'Industrie?

L'hon. Lawrence Cannon: Je vais répéter, pour la troisième fois, peut-être...

M. Robert Vincent: Puisque vous allez répéter, pourriez-vous être bref afin que ça soit clair.

L'hon. Lawrence Cannon: Je suis probablement obligé de répéter parce que vous n'avez pas saisi comment fonctionne le processus.

M. Robert Vincent: Ce n'était peut-être pas assez clair pour que ça soit compris.

L'hon. Lawrence Cannon: Alors, je reprends. En 2008, un comité a été composé d'un certain nombre d'experts provenant de différents ministères du gouvernement du Canada. Ils ont visité le pays. Évidemment, ces experts provenaient de notre ministère, du ministère de la Défense nationale, de la GRC et du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. Tous ces gens ont visité cinq sites et, parmi ces sites, il y avait celui de Muskoka. Finalement, la recommandation faite par ce comité au du gouvernement, pour de multiples raisons et de critères, était de retenir ce site. C'est comme ça qu'on l'a choisi.

M. Robert Vincent: Merci, monsieur Cannon.

Un de ces ministères, pour lesquels ces gens travaillent, leur a-t-il dit qu'on était en récession économique? Si les ministères avaient dit à ces experts qu'on était en récession, ils auraient peut-être pensé qu'il serait intéressant de tenir les réunions du G8 et du G20 au même endroit. On connaît le contexte économique, il me semble que ça aurait été une démarche normale.

Il y a autre chose. On a fait des travaux d'infrastructures régionales. C'est assez aberrant! On a rénové une piste d'atterrissage d'un aéroport au coût de 4,3 millions de dollars et personne n'y a atterri. Je ne sais pas ce que ça vient faire dans le budget du G8. On a aussi fait des travaux d'égouts à 80 kilomètres pour une valeur de 1,2 million de dollars. Quel legs veut-on laisser à ces gens? Que veut-on dire aux populations canadienne et québécoise? Veut-on leur dire qu'on a dépensé 43 millions de dollars et qu'on aurait pu utiliser la règle d'un tiers, un tiers et un tiers dans le cadre du programme du Plan d'action économique du Canada, mais qu'on a plutôt décidé de donner de l'argent à ce ministère?

Expliquez-moi pourquoi on a décidé d'investir autant d'argent dans une circonscription détenue par un ministre de l'Industrie conservateur et que les autres régions, provinces ou villes canadiennes ont dû payer un tiers des installations. Pourquoi a-t-on donné tout ça à cette région? Pourquoi une piste d'atterrissage à 4,3 millions de dollars?

L'hon. Lawrence Cannon: Très clairement, cher collègue, c'est pour la bonne et simple raison que le comité qui était chargé de faire

les recommandations a jugé que, en fonction des critères, c'était le lieu approprié.

• (0925)

M. Robert Vincent: Vous répondez, monsieur Cannon, à la question que j'ai posée tantôt. Je viens de vous poser une nouvelle question.

L'hon. Lawrence Cannon: Oui, mais ça me permet justement de continuer, monsieur Vincent. C'est exactement le même type de comité qui a déterminé le site, par exemple, du Sommet des leaders nord-américains qui s'est tenu dans la circonscription de votre collègue, M. Laframboise. C'est la même procédure qui a été employée lorsque mon prédécesseur, Pierre Pettigrew, a tenu à Québec le Sommet des Amériques dans la circonscription de votre collègue, Mme Gagnon. C'était en plein coeur de la ville de Québec, dans une circonscription détenue par votre collègue. Vous me direz que ça ne se peut pas, mais je vous dis que ce sont des critères, pour des raisons de sécurité, etc., qui gouvernent la conduite et les décisions qui sont prises.

M. Robert Vincent: Je vous réponds qu'on n'a pas investi de fonds à Québec, à part une clôture dont on ne s'est pas servis.

L'hon. Lawrence Cannon: Arrêtez de penser tout le temps qu'il n'y a pas eu de fonds investis à Québec par le gouvernement fédéral à cause du Bloc québécois.

M. Robert Vincent: Non, vous pensez cela!

Ce qui doit être le plus frustrant pour vous et votre gouvernement est que vous avez investi tant d'argent dans le sommet du G8 pour en mettre plein la vue et que vous n'avez pas obtenu le siège à l'ONU. Cela doit être assez frustrant, n'est-ce pas?

L'hon. Lawrence Cannon: Et vous me parlez de récession et de l'importance d'aborder cette question!

M. Robert Vincent: Oui, ça va ensemble.

L'hon. Lawrence Cannon: Pensez-vous pendant une seconde que, lorsque les leaders du G20, les chefs de gouvernement et les chefs d'État se sont rencontrés à Toronto, ils ont parlé d'autre chose que de l'économie et de la problématique de la récession mondiale? C'est exactement...

M. Robert Vincent: Je ne sais pas, car rien n'est sorti dans les journaux, monsieur Cannon.

L'hon. Lawrence Cannon: Évidemment, si vous aviez pris la peine de suivre les résultats qui sont sortis de cette réunion, vous auriez été en mesure de constater qu'ils ont abattu pas mal de boulot.

M. Robert Vincent: Il n'y a pas eu de résultats, les journaux ont dit qu'il n'y avait eu aucun résultat.

[Traduction]

Le président: Monsieur Vincent, monsieur le ministre, le temps est écoulé. Merci.

Je veux juste dire à tous mes collègues que c'est mieux quand vous ne parlez pas en même temps.

Monsieur Holder, vous avez cinq minutes.

M. Ed Holder (London-Ouest, PCC): Merci monsieur le président. Je vais faire de mon mieux pour éviter ça.

J'aimerais remercier nos invités d'être ici aujourd'hui.

D'après les témoignages que j'ai entendus aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il s'agit d'un monologue. D'un côté, j'entends des questions qui ne visent qu'à trouver, je crois, des façons d'embarrasser le gouvernement. Je trouve ça décevant, parce que, très sincèrement, je pense qu'il s'agit d'une divulgation complète, lorsque nous avons entendu des témoignages de gens sur le terrain qui seraient au courant, et nous en avons entendu plusieurs.

Nous avons entendu dire que le Sommet du G20 a été tenu au bon endroit, pour toutes sortes de bonnes raisons, que nous avons tenu quatre sommets internationaux — c'est sans précédent — qui ont coûté moins cher que le budget prévu et que la sécurité que nous avons assurée était adéquate. Nous pourrions parler de la sécurité de sommets internationaux tenus dans le passé dans le cadre desquels il y a eu des événements tragiques; ça ne s'est pas passé ici. Nous avons entendu d'autres témoignages — monsieur Chowdhury, je me rappelle une partie de votre témoignage — selon lesquels de nombreux articles, allant de la vaisselle aux clôtures, avaient été recyclés pour un usage futur. Certains articles que nous avons achetés pour le sommet ont été achetés usagés et ont été recyclés de nouveau.

« Recyclé » semble être le mot clé, parce qu'il semble que toutes les questions que nous avons entendues aujourd'hui sont recyclées. Toutes ces questions ont été posées aux témoins précédents devant nous, et, sincèrement, je pense que leur témoignage était éclairé et sincère.

Sauf le respect de nos invités d'aujourd'hui, je vous dirais que les témoignages que j'ai entendus avant la séance d'aujourd'hui étaient incroyablement transparents, et vous pouvez le dire aux fonctionnaires de vos ministères. Pour moi, ils étaient honnêtes, sincères et clairs.

Chose intéressante, je connais maintenant une nouvelle définition de l'austérité. Mon ami du NPD nous en a fait part aujourd'hui lorsqu'il a proposé que nous envisagions — je pense qu'il a parlé d'une base aérienne qui comporte 400 maisons chauffées et que nous aurions peut-être pu utiliser, et je pense aux 5 000 — représentants et aux 3 700 membres des médias. Je pense que la nouvelle définition de l'austérité, c'est d'être 22 dans une chambre. Je pense que c'est la nouvelle approche. Ce serait un peu trop confortable, Pat, je ne suis pas sûr que j'encouragerais ça.

On a beaucoup parlé du fonds pour l'héritage du G8. J'ai jeté un coup d'oeil sur les sommets tenus dans le passé auxquels nous avons participé, et je n'ai pas entendu mes amis du Parti libéral se plaindre. J'ai vu Geoff Regan ici tout à l'heure, et, à Halifax, d'où il vient, dans le cadre du Sommet du G7 de 1995, on a amélioré les trottoirs, les rues et l'aménagement paysager, et je n'ai pas entendu d'objections concernant ce genre d'améliorations. Ensuite, à Vancouver, en 1997, sous le gouvernement libéral, lorsqu'on a élargi la route 1, qu'on a construit un viaduc de raccordement vers l'aéroport de Vancouver et un nouveau centre de recherche forestière à l'Université de la Colombie-Britannique, je n'ai entendu personne se plaindre. Le Sommet de la francophonie de 1999, à Moncton, où, encore une fois, les libéraux étaient au pouvoir... Vous savez quoi? Ils ont investi 4,5 millions de dollars pour préparer l'aéroport pour le Sommet des Amériques. À Kananaskis, en 2002, les libéraux étaient encore au pouvoir, et ils ont fait un cadeau de 5 millions de dollars pour contribuer à la construction d'un viaduc pour le passage des animaux.

Nous ne nous sommes pas plaints de ces choses, et il semble que, parce que la situation a changé... C'est là que je deviens frustré, parce

que je pense qu'il faut qu'il y ait une certaine intégrité dans les questions qui sont posées.

Monsieur Cannon, est-ce que je peux vous poser une question, s'il vous plaît? Ce qui me frappe, c'est que, ce que nous perdons de vue, dans tout ça, ce sont des résultats. Les résultats qui étaient visés, c'était d'attirer l'attention du monde sur une question qui est d'une importance capitale. D'après ce que j'ai vu, nous avons été en mesure de fournir quelque 7,3 milliards de dollars supplémentaires pour sauver la vie de plus d'un million de mères et d'enfants dans les endroits les plus pauvres du monde, et, si nous n'insistons pas sur le fait que c'est ça qui compte, alors qu'est-ce qui compte? Pourquoi organisons-nous ce genre de sommet?

Monsieur le ministre Cannon, voulez-vous commenter, s'il vous plaît?

•(0930)

Le président: Vous avez environ une minute.

L'hon. Lawrence Cannon: Brièvement — et merci, cher collègue, de cette question —, comme je l'ai mentionné et comme j'ai essayé de le souligner, il s'agit d'un exercice extrêmement important. Il est important en raison des décisions que les dirigeants prennent. Ces décisions ont des répercussions sur notre vie. Elles ont une incidence sur notre vie de multiples façons et elles ont un effet sur la vie d'autres personnes grâce à l'aide que fournit le Canada, au leadership dont nous avons fait preuve.

J'ai parlé des mécanismes de responsabilisation à l'égard des objectifs de développement du millénaire. J'ai parlé de la santé maternelle et de l'initiative qui est mise en oeuvre dans les pays fragiles et vulnérables. J'ai parlé des questions de sécurité que le gouvernement du Canada et d'autres dirigeants ont abordées à l'égard de l'Afghanistan, de l'Iran et de la Corée du Nord.

J'ai parlé de ce qui s'est fait au G20 par rapport aux résultats et au fait de montrer la voie à suivre dans les pays les plus industrialisés du monde pour veiller à ce que nous soyons tous au diapason au moment de faire quelque chose pour sortir de la récession. Nous savons que l'économie est fragile, mais cette initiative est extrêmement importante pour faire en sorte que tout le monde participe.

Voilà donc les raisons pour lesquelles nous faisons ce genre de choses. Nous les faisons pour faire preuve de leadership, mais nous les faisons pour les gens d'ici. Nous les faisons pour les gens de partout dans le monde, et c'est l'objectif de notre travail.

Le président: Merci, monsieur Holder.

Je crois que Mme Coady a une requête à présenter au ministre.

Mme Siobhan Coady: Merci beaucoup.

Vous avez parlé en réponse à une question posée tout à l'heure de l'importance pour le processus décisionnel que vous obteniez un rapport de... J'imagine qu'il s'agit d'un comité de fonctionnaires qui a participé au choix de l'emplacement.

Seriez-vous disposé à nous fournir un exemplaire de ce rapport?

L'hon. Lawrence Cannon: Le rapport a déjà été publié en vertu de l'AIPRP.

Mme Siobhan Coady: D'accord, merci. Nous allons le trouver.

Le président: Au nom des membres du comité, merci beaucoup aux ministres et aux membres de leur personnel d'avoir comparu devant le comité ce matin.

Nous allons suspendre la séance pendant deux minutes.

- _____ (Pause) _____
-
- (0935)

Le président: Chers collègues, nous reprenons la séance. M. Côté est ici.

Bienvenue à la séance du comité, monsieur Côté. Selon le déroulement habituel, il y a une déclaration préliminaire qui peut aller jusqu'à 10 minutes, puis les députés posent les questions. Je suis sûr que le greffier vous en a informé.

Merci d'être venu témoigner ici ce matin.

Monsieur Côté.

[Français]

Excusez-moi, il y a un appel au Règlement.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): C'est devenu un réflexe, mais je pense que c'est nécessaire. Je demanderais que le témoin soit assermenté, s'il vous plaît.

[Traduction]

Le président: Est-ce que c'est ce que souhaite le comité?

Des voix: Oui.

Le président: D'accord.

[Français]

Veuillez m'excuser pour un moment.

[Traduction]

M. Ed Holder: Croyez-vous que les gens qui posent des questions devraient eux aussi jurer sur la Bible?

Le président: Je sais que je le recommanderais à certains députés.

L'hon. Denis Coderre: Si vous n'êtes pas honorable, vous devriez le faire. Je l'étais.

Une voix: Le verbe est au passé.

L'hon. Denis Coderre: Je suis membre du Conseil privé.

Le président: Chers collègues, je vous rappelle que les micros fonctionnent.

Monsieur Côté.

[Français]

M. Bernard Côté (à titre personnel): Je, Bernard Côté, affirme solennellement qu'il est contraire à mes croyances religieuses de prêter serment. En outre, j'affirme solennellement que je dirai dans mon témoignage la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Le président: Merci, monsieur Côté. Vous pouvez commencer votre présentation, s'il vous plaît.

M. Bernard Côté: Mesdames et messieurs les membres du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, avant que des questions ne me soient adressées, j'aimerais faire une déclaration d'ouverture.

J'ai eu l'immense plaisir et le privilège de travailler d'avril 2006 à juin 2008 avec l'honorable Michael Fortier, à titre de directeur de son bureau de Montréal, dans le cadre de ses fonctions de ministre responsable de la grande région de Montréal.

J'ai travaillé au bureau régional du ministre situé dans le Vieux-Montréal.

Le président: Veuillez m'excuser, monsieur Côté.

[Traduction]

Les interprètes ont de la difficulté à vous suivre. Ils n'ont pas le texte de votre déclaration.

[Français]

en anglais ou en français.

[Traduction]

Avez-vous d'autres exemplaires?

M. Bernard Côté: Non, c'est le seul exemplaire que j'ai.

Le président: Si vous pouviez donner une chance aux interprètes et aller plus lentement...

M. Bernard Côté: Un peu plus lentement?

Le président: Oui.

[Français]

M. Bernard Côté: Comme je le mentionnais, je travaillais au bureau régional du ministre situé dans le Vieux-Montréal.

Ma motivation première pour accepter ce poste était l'avancement des dossiers qui permettraient à la grande région de Montréal d'accélérer son développement dans l'intérêt de l'ensemble de ses citoyens.

Je suis très fier d'avoir contribué à la réalisation de plusieurs dossiers d'importance comme le transfert de terrains fédéraux excédentaires à la Société immobilière du Canada, pour le développement du Nouveau Havre de Montréal, la réalisation du Quartier des spectacles, l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts de Montréal, l'annonce du nouveau Planétarium de Montréal.

Auparavant, avant de me joindre au bureau du ministre Fortier, j'ai oeuvré pendant plus de 18 ans en immobilier commercial comme courtier immobilier, gestionnaire d'immeubles et de portefeuilles immobiliers. J'ai aussi oeuvré au sein du Parti progressiste-conservateur du Canada, par la suite devenu Parti conservateur du Canada, depuis 1980.

Avec la nomination de Michael Fortier, comme ministre responsable de la grande région de Montréal et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le nouveau gouvernement conservateur avait clairement démontré une volonté d'établir un canal de communication directe de façon à ce que la voix des commettants de la grande région de Montréal puisse, comme celle de toutes les autres grandes villes canadiennes, se faire entendre au plus haut niveau de l'appareil gouvernemental fédéral.

Afin de répondre à cette volonté clairement exprimée du nouveau gouvernement, notre travail, comme celui de tout représentant de député ou de ministre, consistait donc à répondre aux nombreux appels provenant d'individus, organismes ou groupes actifs dans toutes les sphères d'activités afin de les aider, soutenir ou orienter dans leur démarche auprès du gouvernement fédéral.

J'ai rencontré dans un lieu public M. Paul Sauvé, président d'une firme de Montréal spécialisée en maçonnerie, firme que je connaissais de nom étant donné mes activités de longue date en immobilier commercial.

Lors de cet entretien, M. Sauvé m'avait fait part des difficultés qu'il semblait éprouver à percer le marché du gouvernement fédéral à Ottawa, alors que le volume de travail dans son champ d'expertise, la maçonnerie, était important avec les rénovations prévues des immeubles de la Colline du Parlement.

Comme le sujet relevait du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, il n'était pas de ma responsabilité. Aucun autre suivi de ma part n'a été fait à ce sujet. Cela constitue, en sa totalité, mon seul et unique engagement dans ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

● (0940)

Le président: Monsieur Coderre, vous disposez de huit minutes, s'il vous plaît.

L'hon. Denis Coderre: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Côté d'être ici aujourd'hui. C'est important que vous soyez ici parce que votre nom a été mentionné à plusieurs reprises et qu'on aime parler directement aux personnes concernées. C'est la raison de votre présence. M. Sauvé a parlé de vous et, évidemment, on a beaucoup de questions à poser concernant la situation des contrats de rénovation.

Avant tout, j'aimerais revenir à votre rencontre au Mas des Oliviers. Combien de fois avez-vous rencontré M. Sauvé?

M. Bernard Côté: Une fois.

L'hon. Denis Coderre: Une seule fois.

M. Sauvé a rapporté ce que vous lui aviez dit: « Il a dit que les choses allaient changer sur la Colline du Parlement et qu'avec l'arrivée du régime conservateur, il serait possible d'obtenir des contrats, effectivement. » Je lui ai posé de nouveau la question. Je lui ai dit: « Il vous a donc dit qu'avec les conservateurs, le Québec aurait sa juste part, et que vous auriez votre contrat. » Il a répondu que c'était ça.

Est-ce que c'est exact?

M. Bernard Côté: Je ne me souviens pas d'avoir dit ça.

L'hon. Denis Coderre: Vous ne vous souvenez pas d'avoir dit à M. Sauvé qu'il aurait son contrat.

M. Bernard Côté: Non.

L'hon. Denis Coderre: Qu'est-ce que vous lui avez dit?

M. Bernard Côté: C'était une discussion générale portant sur le fait qu'il semblait avoir de la difficulté à percer le marché d'Ottawa. Elle ne portait pas sur un contrat en particulier.

L'hon. Denis Coderre: Il ne vous a jamais parlé de son contrat. Pourtant, lui, il a parlé de son contrat.

M. Bernard Côté: Je ne sais même pas de quel contrat il parle. C'est assez simple. Je n'ai aucune idée du contrat en question, à l'exception de ce qui est ressorti au début de cette affaire.

L'hon. Denis Coderre: À la suite des propos qu'il a tenus sur ses difficultés, quelles étapes avez-vous suivies? Comme adjoint politique, vous devez transmettre des messages. Avez-vous transmis des messages à quelqu'un?

M. Bernard Côté: Aucun message particulier n'a été transmis. C'était une conversation générale sur le fait qu'il avait de la difficulté à percer le marché d'Ottawa. C'est peut-être un sujet dont mes collègues du bureau d'Ottawa ont discuté, mais, d'une façon générale, en disant que des gens pouvaient se plaindre que ça semblait difficile de faire sa place et de pouvoir soumissionner les contrats du gouvernement.

L'hon. Denis Coderre: Qui vous a demandé de rencontrer M. Sauvé?

M. Bernard Côté: Je ne m'en souviens pas. Je me souviens d'avoir rencontré M. Sauvé, mais je ne me souviens pas de qui me l'a demandé, ni comment, ni quand.

● (0945)

L'hon. Denis Coderre: À quel moment avez-vous mangé avec M. Sauvé? À quelle date?

M. Bernard Côté: Je viens de le vous dire: je ne m'en souviens pas.

L'hon. Denis Coderre: Vous ne vous souvenez pas.

M. Bernard Côté: Non, pas du tout.

L'hon. Denis Coderre: Vous vous souvenez que vous avez mangé avec lui, mais vous ne vous souvenez pas du moment.

M. Bernard Côté: Je me souviens de l'avoir rencontré, mais je ne me souviens pas de la date.

L'hon. Denis Coderre: Ce n'est pas M. Varin qui vous a demandé de le rencontrer?

M. Bernard Côté: Comme je vous le dis, je ne me souviens pas par quel moyen... Durant les deux ans que j'ai été là, j'ai rencontré beaucoup de gens. Ne me demandez pas de mettre des dates sur chacune des rencontres et de dire par qui et comment c'est arrivé, car je ne m'en souviens pas.

L'hon. Denis Coderre: J'espère pour vous que vous ne voulez pas que le clip des nouvelles ce soir soit: « Je ne m'en souviens pas. » Il va falloir qu'on travaille un peu.

M. Bernard Côté: J'ai prêté serment ici pour dire ce que je sais. Alors je vous dis ce que je sais.

L'hon. Denis Coderre: Et ce que vous vous rappelez.

Allez-vous au restaurant le Mas des Oliviers souvent?

M. Bernard Côté: Pas vraiment.

L'hon. Denis Coderre: Combien de fois?

Vous ne vous en souvenez pas...

M. Bernard Côté: Une fois ou deux par année.

L'hon. Denis Coderre: Vous ne vous souvenez pas d'avoir parlé de contrats avec M. Varin?

M. Bernard Côté: Non.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur Varin ne vous a jamais parlé de contrats?

M. Bernard Côté: Monsieur Varin nous a approchés. Je me souviens d'un événement avec..., non pas d'un événement mais d'un élément avec M. Varin.

L'hon. Denis Coderre: Lequel?

M. Bernard Côté: Monsieur Varin nous avait approchés, comme membre du Yacht Club du Vieux-Port de Montréal. Si je me souviens bien, il manquait quelque chose pour compléter la réalisation du Yacht Club du Vieux-Port de Montréal.

L'hon. Denis Coderre: Il vous a demandé d'intervenir pour lui, pour le Yacht Club de Montréal.

M. Bernard Côté: Il s'agissait de voir si quelque chose pouvait être fait pour que le Yacht Club puisse obtenir un soutien financier de la part du gouvernement fédéral, pour compléter ses installations.

L'hon. Denis Coderre: Vous a-t-il rencontrés à titre de conservateur ou à titre de lobbyiste?

M. Bernard Côté: Il est membre du Yacht Club du Vieux-Port de Montréal.

L'hon. Denis Coderre: Avez-vous eu le pressentiment qu'il faisait du lobby?

M. Bernard Côté: Non, il nous approchait comme membre du Yacht Club du Vieux-Port de Montréal.

L'hon. Denis Coderre: Vous savez que vous occupez une charge publique. Vous savez que votre rôle est d'enregistrer les faits chaque fois que des gens vous demandent des choses, si c'est un acte de lobbyisme.

M. Bernard Côté: Oui, mais cela...

L'hon. Denis Coderre: Ça, ce n'est pas du lobbyisme pour vous?

M. Bernard Côté: S'il est membre d'une association et qu'il nous approche...

L'hon. Denis Coderre: Comment avez-vous connu M. Sauvé? Vous m'avez dit que vous étiez dans l'immobilier pendant longtemps. Vous l'êtes encore d'ailleurs.

L'êtes-vous encore?

M. Bernard Côté: En partie, oui.

L'hon. Denis Coderre: Comment avez-vous connu M. Sauvé?

M. Bernard Côté: Je l'ai connu la journée où je l'ai rencontré.

L'hon. Denis Coderre: Vous connaissiez la compagnie, mais vous ne le connaissiez pas, lui. C'est cela?

M. Bernard Côté: On connaissait la compagnie. Car si vous circuliez un peu à Montréal et que vous voyiez des travaux de rénovation d'immeubles, vous voyiez aussi que la pancarte LM Sauvé apparaissait assez régulièrement sur ces immeubles.

L'hon. Denis Coderre: Qu'avez-vous fait après votre lunch avec M. Sauvé? Vous l'avez seulement écouté et vous vous êtes dit qu'il devait se sentir correct dès lors.

M. Bernard Côté: J'ai écouté...

L'hon. Denis Coderre: C'est tout?

M. Bernard Côté: ... et comme ce n'était pas de ma responsabilité, c'est...

[Traduction]

L'hon. Denis Coderre: C'est tout?

[Français]

Il ne s'est rien passé d'autre?

Avez-vous fait rapport de cela à votre ministre? Monsieur Fortier dit qu'il est un ami de longue date, que vous le connaissez bien depuis plus de 10 ans. C'est exact?

M. Bernard Côté: Oui.

L'hon. Denis Coderre: Donc, quand vous aviez une relation... Surtout qu'il était le ministre responsable de la région de Montréal... Vous aviez un rôle de premier plan parce que vous étiez la personne qui était le trait d'union.

J'imagine que vous lui avez fait rapport?

M. Bernard Côté: On fait rapport parfois sur les sujets qui sont d'importance. Celui-là, par contre, n'était pas un sujet qui préoccupait la grande région de Montréal.

L'hon. Denis Coderre: Donc, vous n'avez jamais parlé de M. Sauvé à M. Fortier.

M. Bernard Côté: Non.

Comme je vous l'ai dit, ma seule intervention dans ce dossier a été de le rencontrer et de l'écouter.

L'hon. Denis Coderre: Mais vous ne vous rappelez pas qu'il vous a demandé de le rencontrer?

M. Bernard Côté: Non.

Comme je vous l'ai dit, je ne me souviens pas comment la rencontre s'est organisée.

L'hon. Denis Coderre: Où êtes-vous allés? Au Mas des Oliviers?

M. Bernard Côté: C'était au Mas des Oliviers.

L'hon. Denis Coderre: Et personne ne vous a demandé d'aller manger avec lui. D'accord. Non. Vous dites que vous ne vous en souvenez pas.

M. Bernard Côté: Voilà.

L'hon. Denis Coderre: Êtes-vous toujours membre du Parti conservateur?

M. Bernard Côté: Bien oui.

L'hon. Denis Coderre: Avez-vous toujours une fonction au Parti conservateur?

M. Bernard Côté: Oui, je suis l'agent financier de mon association de comté.

L'hon. Denis Coderre: Vous avez fait du financement pour le Parti conservateur?

M. Bernard Côté: J'ai fait du financement pour mon association... Je fais du financement pour mon association de comté en ce moment.

L'hon. Denis Coderre: Monsieur Sauvé a-t-il contribué à un événement bénéfique chez vous?

M. Bernard Côté: Non.

L'hon. Denis Coderre: Avez-vous eu à rencontrer des entrepreneurs qui auraient fait des activités de financement avec vous?

• (0950)

M. Bernard Côté: Répétez la question.

L'hon. Denis Coderre: Est-ce que des entrepreneurs de Montréal, du secteur de la construction, ont contribué au financement dans la circonscription de Jeanne-Le Ber?

Vous ne vous en souvenez pas?

M. Bernard Côté: J'ai des noms d'individus, mais ce qu'ils font dans la vie...

L'hon. Denis Coderre: Vous ne vérifiez pas les gens qui...

M. Bernard Côté: Non, je veux dire... Selon la règle, les chèques sont censés être des chèques personnels. Ce sont donc des chèques personnels. Par contre, ça ne nous dit pas d'où et de qui ils viennent.

L'hon. Denis Coderre: Merci.

Le président: Merci, monsieur Coderre. Merci, monsieur Côté.

Madame Bourgeois, vous disposez de huit minutes, s'il vous plaît.

Mme Diane Bourgeois: Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Côté. En ce qui concerne votre emploi précédent, vous dites avoir été courtier en immeubles dans le domaine commercial. Peut-on savoir sous quelle bannière c'était?

M. Bernard Côté: Oui, c'était sous celle d'Avison Young. C'est une bannière à l'échelle nationale.

Mme Diane Bourgeois: Quand vous dites « commercial », vous parlez uniquement de bureaux?

M. Bernard Côté: Il s'agissait de bureaux, d'immeubles industriels et commerciaux ainsi que d'entreprises de détail.

Mme Diane Bourgeois: Comment en êtes-vous venu à travailler pour M. Fortier?

M. Bernard Côté: On me l'a demandé, et le défi était intéressant.

Mme Diane Bourgeois: Vous étiez responsable d'un bureau. Vous y aviez les coudées franches? Est-ce que le ministre était souvent dans les bureaux?

M. Bernard Côté: M. Fortier avait un avantage sur vous. Comme le Sénat siège trois jours par semaine, ça lui donnait un peu plus de liberté.

Mme Diane Bourgeois: Il était souvent parmi vous.

M. Bernard Côté: Il était souvent au bureau.

Mme Diane Bourgeois: D'accord. Vous aviez une secrétaire? Combien de membres du personnel y avait-il, dans ce bureau? Il y avait M. Fortier, vous... Y avait-il une secrétaire qui prenait les appels, les messages?

M. Bernard Côté: On parle ici de deux personnes du ministère qui gèrent le bureau régional des ministres.

Mme Diane Bourgeois: Ces personnes sont à Montréal?

M. Bernard Côté: Oui, elles sont dans un bureau au 400, place d'Youville, au 6^e étage.

Mme Diane Bourgeois: J'essaie de bien cerner votre rôle, de façon à ce qu'on ne fasse pas d'erreur. En définitive, vous étiez le bras droit de M. Fortier pour la région de Montréal. C'est exact?

M. Bernard Côté: C'est bien dit.

Mme Diane Bourgeois: Monsieur Côté, décidiez-vous, par exemple, que le type de travail fait par un individu pouvait être intéressant pour la Chambre des communes? Preniez-vous ce genre de décision? J'essaie de voir.

M. Bernard Côté: Il s'agit plutôt de quelques-uns des dossiers dont j'ai fait mention. On assumait leur suivi, de façon à s'assurer de leur réalisation.

Mme Diane Bourgeois: D'accord. En quoi consistaient ces dossiers? Vous avez mentionné des personnes. Donnez-moi un exemple.

M. Bernard Côté: La Ville de Montréal; pratiquement tous les musées de Montréal; les gens du domaine de la culture...

Mme Diane Bourgeois: Est-ce que des gens venaient vous voir en disant croire que, pour un projet devant être réalisé par la Ville de Montréal, leur produit était meilleur qu'un autre? Est-ce que des gens venaient vous voir pour vous parler de leurs produits, de leurs projets?

M. Bernard Côté: Les gens de la Ville de Montréal nous ont parlé du Quartier des spectacles, un projet qui devait être réalisé.

Mme Diane Bourgeois: Ils vous ont donc mentionné ces besoins. Est-ce que, parallèlement à ça, des gens sont allés vous voir pour vous dire qu'ils étaient capables de répondre aux besoins parce qu'ils disposaient de matériel innovateur, par exemple?

M. Bernard Côté: Non.

Mme Diane Bourgeois: Personne n'allait vous voir pour vous dire...

M. Bernard Côté: Je vais vous donner un exemple. Le maire de Montréal, M. Tremblay, a parlé à M. Fortier du projet du Quartier des spectacles. Il lui a dit que ça allait coûter 120 millions de dollars, et qu'il aimerait voir le fédéral contribuer financièrement à la réalisation de ce projet.

Mme Diane Bourgeois: Pour ce qui est de la rencontre avec M. Sauvé, vous avez dit, en réponse à une question de mon collègue, que vous étiez allé dîner avec lui et que ça avait duré une heure. J'aimerais savoir de quoi vous avez parlé. Vous affirmez ne pas avoir parlé de contrats. Vous souvenez-vous de quoi vous avez parlé?

M. Bernard Côté: Je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture.

Mme Diane Bourgeois: Redites-le.

● (0955)

M. Bernard Côté: Je vais vous relire ce que j'ai lu plus tôt.

Mme Diane Bourgeois: Non, non, dites-le-moi en me regardant dans les yeux.

M. Bernard Côté: Je vais vous lire ce que j'ai dit tantôt, ça dit exactement ce que ça veut dire:

Lors de cet entretien, M. Sauvé m'avait fait part des difficultés qu'il semblait éprouver à percer le marché du gouvernement fédéral à Ottawa, alors que le volume de travail dans son champ d'expertise, la maçonnerie, était important avec les rénovations prévues des immeubles de la Colline du Parlement.

Mme Diane Bourgeois: Avez-vous parlé, à ce moment-là, des difficultés qu'il y a, pour un entrepreneur québécois, à faire affaire sur le territoire de l'Ontario?

M. Bernard Côté: C'est un peu le sens de son intervention.

Mme Diane Bourgeois: Avez-vous parlé du désir qu'aurait le gouvernement conservateur, ou M. Fortier, de pouvoir établir un lien plus direct, plus rapide, sur le plan du travail, entre les deux provinces?

M. Bernard Côté: Non.

Mme Diane Bourgeois: Pourtant, M. Sauvé nous a dit que c'est ce dont vous aviez parlé. C'est vrai que vous avez beaucoup de trous de mémoire.

M. Fortier, en tant que ministre des dossiers de Montréal — vous me l'avez dit plus tôt — était très disponible, il était souvent au bureau. Savait-il que vous deviez rencontrer M. Sauvé?

M. Bernard Côté: Je ne pense pas.

Mme Diane Bourgeois: Puisqu'il était souvent au bureau, selon ce que vous m'avez dit, ne le mettiez-vous pas au courant?

M. Bernard Côté: Oui, mais je ne lui...

Mme Diane Bourgeois: Vous demandait-il des comptes sur votre emploi du temps, sur ce que vous faisiez, sur qui vous rencontriez?

M. Bernard Côté: Les dossiers importants lui étaient soumis, mais pas les dossiers moins importants ou pour lesquels il n'y avait de suite.

Mme Diane Bourgeois: Quelqu'un prenait-il les rendez-vous pour vous? La personne qui prenait les rendez-vous vous disait-elle que vous alliez devoir rencontrer M. Sauvé à l'occasion d'un dîner?

M. Bernard Côté: Habituellement, je prenais les rendez-vous, moi-même.

Mme Diane Bourgeois: Vous les preniez. Vous ne vous souvenez pas exactement de cette rencontre avec M. Sauvé, de ce dont vous avez parlé ni pourquoi vous vous êtes rencontrés?

M. Bernard Côté: Je vais répéter ce que j'ai dit. Je ne me souviens pas quand la rencontre a eu lieu, je ne me souviens pas comment elle a été organisée ou par l'intermédiaire de qui elle a été organisée.

Mme Diane Bourgeois: Vous vous occupiez de votre agenda, mais vous ne savez pas par l'intermédiaire de qui et comment cela s'est organisé.

M. Bernard Côté: Je ne m'en souviens pas. Je le répète, j'ai eu plusieurs rencontres — pour ne pas dire des centaines de rencontres — pendant les deux ans que j'ai été là. Je ne me souviens pas...

Mme Diane Bourgeois: Selon ce que vous dites, M. Sauvé avait des affiches partout, il était à l'hôtel de ville de Montréal. Ce n'était pas un deux de pique. Combien de millions de dollars avait M. Sauvé? Vous ne vous souvenez pas, monsieur Côté, que vous l'aviez rencontré et comment cette rencontre a été planifiée? Voulez-vous rire de nous? Je vous écoute depuis tout à l'heure, j'essaie de vous faire parler, mais vous avez la mémoire très sélective et très courte. Ne venez pas rire de nous ce matin! Qui a fait votre texte, monsieur Côté? Qui a écrit le texte que vous venez de nous lire?

M. Bernard Côté: D'après moi, madame, je suis allé à l'école assez longtemps pour écrire.

Mme Diane Bourgeois: Je m'excuse, mais c'est choquant! Votre comparution est choquante!

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Bourgeois.

Monsieur Côté, merci.

Monsieur Gourde, vous disposez de huit minutes.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Côté, je vous remercie d'être ici ce matin, même s'il est difficile de comprendre en quoi votre présence est pertinente relativement aux études de ce comité. Je m'excuse au nom du comité du manque de respect de certains de mes collègues. C'est franchement disgracieux. J'espère que vous aurez la chance de recevoir des excuses un peu plus tard au cours de la réunion du comité.

Des gens semblent ne pas comprendre le rôle du bureau des ministres à Montréal. Vous en avez parlé brièvement dans votre présentation. Pouvez-vous nous expliquer quel était votre rôle et comment vous travailliez avec les intervenants, etc.?

M. Bernard Côté: Comme je l'ai mentionné, mon mandat était de m'occuper des dossiers de la grande région de Montréal. Tout le monde connaît à Montréal le nombre de priorités qu'avait le maire de Montréal. Je pense qu'on les comptait par centaines. Je dois vous avouer que, la Ville de Montréal nous occupait beaucoup. Comme vous le savez, il y a un milieu culturel effervescent à Montréal. Eux aussi nous occupaient beaucoup sur le plan du soutien financier pour la réalisation de plusieurs de leurs projets. La plupart du temps était passé à cela.

De plus, le bureau du ministre également avait des projets, entre autres le transfert des terrains excédentaires du gouvernement fédéral autour du port de Montréal à la Société immobilière du Canada de façon à ce qu'ils soient développés. C'est une initiative que le ministre Fortier avait lancée et que son collègue, M. Cannon, avait

acceptée. On avait lancé le projet. Il a fallu beaucoup de temps et d'énergie non seulement pour lancer le projet, mais aussi pour l'annoncer. Les réalisations se terminent en ce moment, chose dont on est très fier.

•(1000)

M. Jacques Gourde: J'aimerais bien comprendre le rôle et l'important travail du bureau du ministre responsable de la région de Montréal. Le bureau couvre-t-il un territoire, un nombre de circonscriptions ou l'ensemble de la ville de Montréal et ses banlieues?

M. Bernard Côté: On considérerait que c'était la grande région de Montréal. Selon Statistique Canada, il s'agit de la région métropolitaine de recensement de Montréal. Cela comprenait la banlieue Sud, la Montérégie, Montréal, Laval et la Rive-Nord.

M. Jacques Gourde: On parle ici d'environ 3 millions de personnes.

M. Bernard Côté: Selon le recensement de Statistique Canada, on parle de 3,6 millions de personnes.

M. Jacques Gourde: Les trois ou quatre personnes qui travaillent au bureau de Montréal et qui représentent au-delà de 3 millions de personnes doivent avoir un travail énorme à effectuer, pour représenter tous ces gens orphelins, parce qu'il n'y avait pas de représentants qui s'occupaient d'eux.

M. Bernard Côté: Comme je l'ai dit, seulement avec la Ville de Montréal, notre assiette était déjà pas mal pleine.

M. Jacques Gourde: Y a-t-il des députés des partis de l'opposition qui communiquaient avec le bureau de Montréal pour faire des demandes ou pour pousser certains dossiers dans leur circonscription?

M. Bernard Côté: Non. Je ne me souviens pas d'avoir eu de demandes de la part des députés de l'opposition.

M. Jacques Gourde: Vous dites que les députés fédéraux à Montréal ne s'occupent pas de leur circonscription?

M. Bernard Côté: Vous pouvez interpréter cela comme vous voulez.

M. Jacques Gourde: Habituellement, un bon député s'occupe au moins des dossiers de sa circonscription. Au palier régional, ils tiennent souvent des caucus et tentent de faire avancer certains dossiers.

M. Bernard Côté: Je pense que la plupart des députés de la région de Montréal... La Ville de Montréal sentait qu'elle avait un interlocuteur privilégié en la personne de Michael Fortier. Les dossiers étaient dirigés vers lui.

M. Jacques Gourde: Donc, ce que vous dites aux membres du comité, c'est que le seul parti au Canada qui s'occupait des grands enjeux de la grande région de Montréal était celui du gouvernement conservateur.

M. Bernard Côté: Je vous dirais que oui.

[Traduction]

Le président: Monsieur Gourde, monsieur Côté, nous avons un sujet à aborder. Nous nous éloignons un peu du sujet. Je suis tout à fait disposé à vous laisser poursuivre votre série de questions, mais n'oubliez pas qu'il y a un sujet.

Une voix: Est-ce que quelqu'un l'a abordé jusqu'à maintenant?

Le président: Veuillez poursuivre, monsieur Gourde.

[Français]

M. Jacques Gourde: Monsieur le président, je voudrais simplement ajouter que, tout à l'heure, l'opposition a posé des questions qui étaient très, très loin des objectifs de la séance. On peut faire l'équilibre.

Je tiens personnellement à vous remercier et à vous présenter des excuses pour le manque de respect de certains de mes collègues d'en face.

Je laisse la parole à mon collègue.

[Traduction]

Le président: Monsieur Warkentin, vous avez trois minutes.

M. Chris Warkentin: Merci beaucoup.

Je crois que le point qu'a soulevé le président est valable, c'est-à-dire que personne ici n'a encore posé une question concernant le sujet qu'on nous a demandé d'aborder, c'est-à-dire l'octroi des marchés pour la rénovation de l'enceinte parlementaire.

Monsieur Côté, avez-vous participé au processus d'appel d'offres en ce qui concerne les contrats de rénovation, ou avez-vous travaillé avec les entrepreneurs chargés des rénovations?

M. Bernard Côté: Non, jamais.

M. Chris Warkentin: Vous n'êtes donc pas responsable du choix des personnes chargées des travaux de l'édifice de l'Ouest en particulier?

M. Bernard Côté: Non.

M. Chris Warkentin: D'accord.

Cela correspond aux témoignages que nous avons entendus jusqu'à maintenant. Nous avons entendu le représentant de Travaux publics dire que, au ministère, il y avait des personnes qui étaient entièrement responsables de cela, que les fonctionnaires qualifiés ont en fait été embauchés et que l'entière responsabilité leur a été confiée.

Je voulais simplement m'assurer, vu que nous discutons des rénovations dans l'enceinte parlementaire, que vous n'aviez pas participé au processus.

• (1005)

M. Bernard Côté: Je n'ai jamais participé à ce processus.

M. Chris Warkentin: D'accord.

Eh bien, dans ce cas, j'imagine que nous allons simplement lancer dans une expédition de pêche, vu que c'est habituellement ce que fait le comité.

Jusqu'à maintenant, nous vous avons entendu contredire légèrement le témoignage de M. Sauvé — mais vous n'êtes pas seul. Chacun des témoins qui est venu comparaître devant le comité, que ce soit avant ou après le témoignage de M. Sauvé, a contredit ce dernier, y compris M. Sauvé, qui s'est contredit dans son propre témoignage. Ce n'est donc pas bizarre que vous le fassiez.

En fait, lorsqu'il est venu témoigner devant le comité, il s'est contredit à deux ou trois reprises, et il y avait aussi des documents qu'il avait apportés qui contredisaient ses déclarations.

Il n'est donc pas surprenant que vous disiez le contraire de ce que lui disait. Cependant, vous pouvez nous assurer que, lorsque vous l'avez rencontré, vous ne lui avez pas garanti qu'il obtiendrait le contrat...

M. Bernard Côté: Non.

M. Chris Warkentin: ... pour effectuer le travail de maçonnerie dans l'enceinte du Parlement?

M. Bernard Côté: Non.

M. Chris Warkentin: C'est intéressant. Avez-vous conseillé M. Sauvé quant aux éléments qu'il devrait inclure dans sa soumission à Travaux publics en ce qui concerne le contrat?

M. Bernard Côté: Je ne connaissais pas la nature du contrat, les détails du contrat. Je ne savais rien de ce qui concernait le contrat. Il est très difficile de conseiller quelqu'un par rapport à quelque chose qu'on ne connaît pas.

M. Chris Warkentin: Je comprends. Mon temps est écoulé, alors je vous remercie de votre témoignage.

Le président: Merci, monsieur Warkentin et monsieur Côté.

Monsieur Martin, vous avez huit minutes, s'il vous plaît.

M. Pat Martin: Il semble que le témoignage de toutes les personnes qui sont liées à ces contrats consiste en une défense du genre « le chien a mangé mon devoir ». Vous ne semblez jamais capable de vous rappeler les détails pertinents dont nous avons besoin. « Le chien a mangé mon devoir », c'est ce que je disais à mon professeur à l'école. Ce que vous racontez est aussi plausible que ce que je racontais à l'époque, je peux vous le dire.

M. Sauvé dépensait de 10 000 \$ à 15 000 \$ par mois auprès de M. Varin — pour vous rencontrer. Au bout du compte, tout ce qu'il a obtenu en échange de cet argent, ça a été de vous rencontrer, mais, par une coïncidence heureuse, dès que ça s'est produit, il a obtenu son contrat. Voilà le lien que vous ne pouvez pas nier. Ils se rendent dans ce restaurant, par bonheur vous êtes là, ils sont conduits vers une table dans une salle privée à l'arrière, ils se retrouvent en tête à tête avec le chef de cabinet du ministre des Travaux publics, et le tour est joué, il a le contrat.

Quelle relation avez-vous avec Julie Couillard?

M. Bernard Côté: Je lis ici le titre de l'étude du comité: « Administration du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux pour l'octroi des contrats de rénovation des édifices parlementaires ». Julie Couillard n'a rien à voir là-dedans.

Le président: Je pense que la question n'a rien à voir avec le sujet.

M. Pat Martin: Oui, elle a rapport avec le sujet, monsieur. Elle a rapport avec l'octroi d'un contrat à un entrepreneur qui était affilié avec les Hells Angels, et maintenant, en ce qui concerne cette femme qui avait autrefois des liens avec les motards, je veux savoir s'il y a une relation personnelle entre lui et M. Côté.

Le président: Encore une fois, je vous répète ce que j'ai dit à M. Gourde. Je trouve que nous nous éloignons beaucoup du sujet. Je vais vous permettre de poursuivre cette série de questions pendant encore un peu de temps, mais je vous prie de faire en sorte qu'elle retrouve sa pertinence.

M. Pat Martin: Monsieur le président, je m'adresse à vous pour que vous rappeliez au témoin qu'il n'a pas le droit de garder le silence devant un comité parlementaire. Ce droit est compensé par le privilège parlementaire dont il jouit devant le comité.

Le président: M. Holder invoque le Règlement.

M. Ed Holder: Ce que M. Martin dit est tout à fait vrai, mais je veux revenir sur la question de la pertinence, et je vous demanderais, comme vous l'avez suggéré, de bien garder en tête que toute série de questions doit être pertinente.

Merci, monsieur.

M. Pat Martin: Aviez-vous une relation personnelle? Avez-vous déjà rencontré Julie Couillard en personne?

M. Bernard Côté: Oui.

M. Pat Martin: Bien.

Quelle était la nature de cette relation?

M. Bernard Côté: C'était une relation personnelle.

M. Pat Martin: Permettez-moi de vous poser une autre question. Vous avez travaillé dans le domaine de l'immobilier, et l'un des plus importants dossiers dont s'occupait M. Fortier à l'époque, c'était celui de l'achat et de la cession-bail de certains immeubles à bureaux commerciaux appartenant au gouvernement. Est-ce exact?

•(1010)

M. Bernard Côté: Oui.

M. Pat Martin: Est-ce que les noms de M. Tipple et de M. Rotor vous disent quelque chose?

M. Bernard Côté: J'ai déjà entendu ces noms.

M. Pat Martin: Avez-vous déjà rencontré M. Byers de la BMO ou M. Norris de la Banque Royale?

M. Bernard Côté: Non. Je n'ai pas joué de rôle dans ce dossier.

M. Pat Martin: Savez-vous que MM. Tipple et Rotor ont allégué sous serment devant la Commission des relations de travail que le ministre Fortier était intervenu personnellement dans le processus d'administration du contrat octroyé à ces banques?

M. Bernard Côté: Qu'est-ce que ça a à voir avec le sujet de la séance d'aujourd'hui?

M. Pat Martin: Ce n'est pas à vous d'en juger.

M. Bernard Côté: Non. Je demande au président.

M. Pat Martin: Nous parlons de l'interférence politique dans l'administration des contrats de Travaux publics. Qu'est-ce qui pourrait être plus pertinent?

Le président: Je ne pense pas que ce soit une question pertinente à ce moment-ci; mais je demande à tous les députés de faire attention de demeurer dans les limites de la pertinence.

Monsieur Martin, je vais vous permettre de poursuivre votre série de questions.

M. Bernard Côté: C'était quoi, votre question, encore?

M. Pat Martin: Quel est votre rôle dans l'achat et la cession-bail d'édifices publics, le projet Larco, et quel était celui de M. Byers et de M. Norris? Affirmez-vous que vous n'avez jamais rencontré M. Byers, le soumissionnaire de la Banque de Montréal, ni M. Norris, le soumissionnaire de la Banque Royale du Canada?

M. Bernard Côté: Je ne les ai jamais rencontrés. Je n'ai pas joué de rôle dans ce dossier.

M. Pat Martin: Pourquoi le chef de cabinet du ministre, qui a déjà travaillé dans le domaine de l'immobilier commercial, ne jouerait-il pas de rôle dans l'un des principaux dossiers dont s'occupe le cabinet du ministre?

M. Bernard Côté: Je vais vous dire que, lorsque le sujet a été abordé au cabinet du ministre, j'ai dit au ministre que je n'étais pas en faveur de ce genre de transactions. C'est tout.

M. Pat Martin: Bon conseil.

Le juge a dit à l'époque que le congédiement de MM. Tipple et Rotor était une imposture et une tentative de dissimulation, parce que c'était des dénonciateurs que l'intervention personnelle du ministre

dans l'administration du contrat en question rendait mal à l'aise. Le saviez-vous?

M. Bernard Côté: S'agit-il du jugement qui a été rendu?

M. Pat Martin: C'est ce que le juge lui-même a dit.

M. Bernard Côté: Je ne sais pas. Je n'ai pas suivi ce dossier, puisque c'est tout à fait en dehors de mes fonctions.

M. Pat Martin: Julie Couillard semble avoir couché avec les bonnes personnes chez les conservateurs pour obtenir un poste d'influence...

Le président: M. Holder invoque le Règlement.

M. Ed Holder: Je pense qu'il faut observer un certain décorum et faire preuve de respect, et je pense que le choix des mots utilisés ici n'est pas digne des parlementaires. Je demanderais au député d'abandonner cette série de questions. C'est tout simplement un manque de respect.

Peu m'importe l'étendue du privilège parlementaire dont nous jouissons. À un moment donné, c'est une question de respect, et je pense que, dans ce cas-ci, il y a un manque de respect.

Le président: Je pense que M. Holder a raison.

Monsieur Martin, vous avez la parole.

M. Pat Martin: Ce qui nous inquiète — et c'est l'une des choses qui effraient le plus les Canadiens —, c'est qu'un gars qui était affilié aux Hells Angels réussisse à faire inscrire son nom sur la liste des soumissionnaires présélectionnés pour un projet pour lequel il n'était clairement pas qualifié, puisqu'il a fait faillite peu de temps après, quelques mois plus tard.

Nous représentons les contribuables canadiens ici. Nous ne voulons pas que des contrats de 9 millions de dollars soient octroyés à des personnes dont le nom n'aurait jamais même dû figurer sur la liste des soumissionnaires présélectionnés. Le lien qui m'inquiète est celui de l'influence des motards dans le secteur de la construction, non seulement au Québec et en Colombie-Britannique, mais partout au pays, secteur dans lequel ils sont devenus des pourvoyeurs de main-d'oeuvre. Pour eux, c'est l'endroit parfait pour blanchir l'argent qui vient du trafic de la drogue, et ainsi de suite. C'est ça, le lien qui nous inquiète, et nous savons que Julie Couillard a déjà entretenu une relation avec une personne de ce milieu qui a réussi à accéder à de hauts fonctionnaires et à des ministres du gouvernement conservateur. Est-ce une coïncidence que ces entreprises de construction dont la plupart des membres sont des motards obtiennent tout à coup des contrats gouvernementaux juteux juste sous notre nez, dans l'enceinte parlementaire?

Et vous qui êtes chef de cabinet du ministre des Travaux publics, vous sortez avec une femme qui a des liens connus avec les Hells Angels. Est-ce qu'une petite lumière ne s'est pas allumée dans votre tête pour vous signaler que c'était peut-être une mauvaise idée? Non?

M. Bernard Côté: Non.

M. Pat Martin: Je ne sais pas quoi dire là-dessus. Je ne trouve pas les mots.

Le président: [Note de la rédaction: Inaudible]

Des voix: Oh, oh!

Le président: Merci, monsieur Martin.

Monsieur Regan, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Côté, d'être ici ce matin.

Monsieur Côté, avez-vous rencontré qui que ce soit avant la séance pour discuter du témoignage que vous alliez livrer ce matin?

M. Bernard Côté: J'en ai discuté avec des amis.

•(1015)

L'hon. Geoff Regan: De quels amis s'agit-il?

M. Bernard Côté: Des amis à moi.

L'hon. Geoff Regan: S'agit-il de membres du Parti conservateur?

M. Bernard Côté: Beaucoup de mes amis sont conservateurs.

L'hon. Geoff Regan: Êtes-vous disposé à nous dire de qui il s'agit?

M. Bernard Côté: Non, ce n'est pas de vos affaires.

L'hon. Geoff Regan: Je suis désolé. Vous me dites que vous avez eu des discussions en préparation au témoignage que vous alliez livrer ici et que ce n'est pas de nos affaires de savoir avec qui vous en avez discuté?

Je suis désolé, monsieur. Vous avez tort. Veuillez nous dire avec qui vous avez discuté de votre témoignage en préparation à la présente séance.

M. Bernard Côté: Monsieur le président, suis-je obligé de...

Le président: Oui, vous l'êtes, monsieur Côté. Il n'y a pas de privilège accordé au témoin à l'égard des personnes avec qui vous avez pu discuter.

M. Bernard Côté: L'un de mes anciens collègues, Jacques Gagnon.

L'hon. Geoff Regan: Qui est M. Gagnon? Quel était son rôle au cabinet du ministre?

M. Bernard Côté: Il était le directeur des communications de M. Fortier.

L'hon. Geoff Regan: Il était le directeur des communications de M. Fortier. C'est lui qui était chargé de bien tourner les messages. Il était le stratège en communications de M. Fortier, et il a conseillé...

M. Bernard Côté: Il était le directeur des communications de M. Fortier.

L'hon. Geoff Regan: Il vous a aidé à préparer votre témoignage d'aujourd'hui.

M. Bernard Côté: C'est un gars qui travaille dans le domaine des communications. Il m'a donné quelques conseils.

L'hon. Geoff Regan: Quel genre de conseils vous a-t-il donné?

M. Bernard Côté: Comment me préparer et comment répondre en général.

L'hon. Geoff Regan: Est-ce que le cabinet du ministre a eu un rôle à jouer? Où est M. Gagnon maintenant? Qu'est-ce qu'il fait maintenant?

M. Bernard Côté: Il est consultant. Il est autonome.

L'honorable Geoff Regan: Dans quel domaine?

M. Côté: Dans le domaine des communications.

L'hon. Geoff Regan: À Ottawa? à Calgary?

M. Bernard Côté: À Montréal.

L'honorable Geoff Regan: À Montréal. D'accord.

M. Côté: Soyez précis. Votre question, c'était: « Qu'est-ce qu'il fait? » Ce n'était pas: « Où est-ce qu'il le fait? »

L'hon. Geoff Regan: Non, non. Merci. C'était ma prochaine question, voyez-vous?

Est-ce que le cabinet du ministre a participé à la distribution des contrats pour les rénovations à l'édifice de l'Ouest?

M. Bernard Côté: Excusez-moi, pouvez-vous répéter?

[Français]

L'hon. Geoff Regan: Est-ce que le bureau du ministre était engagé dans l'attribution des contrats pour la réfection de la tour Nord de l'édifice de l'Ouest?

[Traduction]

M. Bernard Côté: Le bureau de Montréal?

[Français]

L'hon. Geoff Regan: Non, le bureau du ministre.

[Traduction]

M. Bernard Côté: Je ne sais pas ce que mes collègues du bureau d'Ottawa faisaient au jour le jour, mais, d'après ce que je comprends, par rapport à ce que votre collègue a dit, personne n'est intervenu dans l'attribution du contrat.

[Français]

L'hon. Geoff Regan: Vous vous fiez aux commentaires de mes collègues de l'autre côté de la table pour dire cela. Je donne la parole à M. Coderre.

[Traduction]

M. Bernard Côté: Ce qui, d'après ce que je comprends, est fondé sur ce que les fonctionnaires ont dit.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Ce qui est clair de plus en plus, monsieur Côté, c'est que les amis conservateurs de l'autre côté de la table ont organisé votre comparution, vous ont préparé et ont fait en sorte qu'on vous donne le texte. Je commence à penser que la comparution de certains autres témoins conservateurs qui sont venus ici était orchestrée et organisée.

Alors, monsieur Gourde, vous devriez vous excuser pour avoir préparé un témoin, parce que cela est totalement inacceptable. Il est là le problème!

M. Bernard Côté: À moins que je ne me trompe, monsieur Gourde, je ne me souviens pas qu'on se soit parlé avant la réunion d'aujourd'hui.

L'hon. Denis Coderre: Ah, vous lui avez déjà parlé?

[Traduction]

Le président: Est-ce que quelqu'un invoque le Règlement?

Une voix: Oui.

Le président: Qui est premier?

M. Chris Warkentin: C'est moi qui invoque le Règlement, monsieur le président. Je pense qu'il vous incombe d'empêcher des membres du comité de formuler des accusations sans fondement à l'égard d'autres membres du comité. Denis Coderre dépasserait tout à fait les bornes en accusant l'un de mes collègues d'avoir fait quelque chose alors qu'il n'y a absolument aucune indication... aucun témoignage ni aucune preuve à cet égard. Il est tout à fait irresponsable de lancer des accusations comme ça, mais je pense que c'est évident que le député se ressent encore de la dernière séance.

Le président: Merci, monsieur Warkentin, d'avoir soulevé cette question. Je me rappelle que d'autres députés ont formulé des accusations concernant d'autres députés aussi, et, malheureusement, lorsqu'il y en a un qui crie, l'autre crie aussi. Je vais donc mettre M. Coderre en garde: pouvons-nous nous occuper du témoin, puisque nous avons un témoin devant nous? Et les conversations entre les députés ne sont pas toujours très utiles.

S'il n'y a pas d'autre rappel au Règlement, je vais demander à M. — oh, ça va pour vous.

Monsieur Gourde.

[Français]

M. Jacques Gourde: Merci beaucoup.

Juste pour rassurer mon collègue, M. Coderre, c'est la première fois de ma vie que je rencontre M. Côté.

L'hon. Denis Coderre: Oups, il vient de dire qu'il vous a déjà rencontré!

M. Jacques Gourde: Non, ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. Denis Coderre: Il a dit qu'il vous connaissait.

[Traduction]

Le président: D'accord. Les témoins ne sont pas de ce côté-ci. Le témoin est là.

Monsieur Coderre, vous avez une minute et quarante-cinq secondes.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: De plus en plus, je pense, monsieur Côté, qu'on va être obligés de vous réinviter, parce qu'il y a beaucoup de questions. J'en ai une pour commencer.

Vous avez dit plus tôt qu'il y avait plusieurs amis. Vous avez parlé avec le *spin doctor* de l'ancien ministre Fortier, M. Gagnon. À qui d'autre avez-vous parlé en préparation de cette rencontre? Vous avez dit qu'il y avait plusieurs amis, ce sont vos propos.

• (1020)

M. Bernard Côté: M. Pichet.

L'hon. Denis Coderre: Qui?

M. Bernard Côté: Hubert Pichet.

L'hon. Denis Coderre: Ah, vous avez parlé à Hubert Pichet, qui travaille toujours pour Pierre-Claude Nolin.

M. Bernard Côté: Qui travaille pour le sénateur Nolin, oui.

L'hon. Denis Coderre: Qu'est-ce qu'il vous a dit, M. Pichet?

M. Bernard Côté: Il m'a dit de... Je lui demandais...

L'hon. Denis Coderre: De faire attention de ne pas dire trop de choses?

M. Bernard Côté: Non, je lui demandais quelle était la procédure au sein d'un comité. Je ne connais pas les règles de fonctionnement du comité.

L'hon. Denis Coderre: Si vous aviez parlé à M. Gagnon, qui est directeur des communications, et qui est venu à plusieurs reprises... Le ministre Fortier a toujours accepté de venir rencontrer les comités, il sait comment cela fonctionne. Pourquoi vous avez besoin de parler à Hubert Pichet quand on sait qu'il est, comme vous, un ami de Gilles Varin et qu'il est allé manger au Mas des Oliviers, l'endroit au sujet duquel vous ne vous souvenez pas comment on a organisé le *party*.

M. Bernard Côté: M. Pichet est aussi un de mes amis personnels depuis 30 ans.

L'hon. Denis Coderre: Est-ce qu'il vous a dit de faire attention? Est-ce qu'il a utilisé les mots « fais attention »?

M. Bernard Côté: Je vous dirais que tout le monde, lorsqu'il est appelé à témoigner dans un cadre comme celui-ci, va vous dire « fais attention ».

L'hon. Denis Coderre: De faire attention à ce que vous allez dire?

M. Bernard Côté: Oui, cela ne veut pas dire mentir.

L'hon. Denis Coderre: Je n'ai pas dit cela, pourquoi vous parlez de mentir? Pourquoi vous me parlez de mensonge?

M. Bernard Côté: D'après moi, c'est un peu ce que vous insinuez.

L'hon. Denis Coderre: Pas du tout. Je peux comprendre vos trous de mémoire, par exemple.

Est-ce que c'est ça, monsieur Côté? On vous a dit de ne pas tout dire parce que, de toute façon, ce n'est pas une enquête et que le moins on en dit, le mieux c'est. C'est cela qu'on vous a dit de faire?

M. Bernard Côté: On m'a dit qu'on discuterait d'un sujet. J'ai fait ma déclaration d'ouverture sous serment. Elle portait sur ce sujet, et *that's it*. Je ne peux pas inventer de réponses.

L'hon. Denis Coderre: Vous pouvez nous en donner, par contre.

Le président: Merci, monsieur Coderre.

Merci, monsieur Côté.

Monsieur Lemay, vous disposez de cinq minutes.

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Bonjour, monsieur Côté. Ça va bien? Non? Ça ne va pas bien? Attendez, ça risque d'aller encore...

M. Bernard Côté: J'ai déjà vu des jours meilleurs et des endroits plus agréables.

M. Marc Lemay: Quel âge avez-vous, monsieur?

M. Bernard Côté: J'ai 49 ans.

M. Marc Lemay: Vous ne souffrez d'aucune maladie?

[Traduction]

Le président: Monsieur Lemay, nous sommes en train de dépasser les limites ici.

[Français]

M. Marc Lemay: Attendez.

M. Bernard Côté: J'ai des troubles de mémoire.

M. Marc Lemay: Voilà. Écoutez-moi, monsieur le président. Regardez-moi aller et dites aux collègues de se calmer.

Donc, monsieur, vous souffrez de troubles de mémoire.

M. Bernard Côté: Mais non.

M. Marc Lemay: Depuis combien de temps souffrez-vous de troubles de mémoire?

M. Bernard Côté: Je n'ai pas de troubles de mémoire.

M. Marc Lemay: Vous n'avez pas de troubles de mémoire?

M. Bernard Côté: Non.

M. Marc Lemay: Vous ne prenez pas de médicaments contre les troubles de mémoire?

M. Bernard Côté: Non.

M. Marc Lemay: Qui a préparé...

M. Bernard Côté: Je ne prends pas du tout de médicaments.

M. Marc Lemay: Vous êtes donc en bonne santé. C'est parfait. À quelle date a eu lieu le dîner?

M. Bernard Côté: Je l'ai dit plus tôt: je ne m'en souviens pas.

M. Marc Lemay: À quelle date?

M. Bernard Côté: Je ne m'en souviens pas.

M. Marc Lemay: Étiez-vous déjà allé au restaurant le Mas des Oliviers?

M. Bernard Côté: Oui.

M. Marc Lemay: Combien de fois?

M. Bernard Côté: Je ne le sais pas.

M. Marc Lemay: Combien de fois? Vous ne vous en souvenez pas? Très bien.

J' imagine aussi que vous ne connaissez pas M. Varin.

M. Bernard Côté: Oui, je connais M. Varin.

M. Marc Lemay: Était-il au restaurant le Mas des Oliviers?

M. Bernard Côté: M. Varin...

M. Marc Lemay: Il y est régulièrement.

M. Bernard Côté: Toutes les fois que je suis allé au restaurant le Mas des Oliviers, M. Varin y était.

M. Marc Lemay: Qui a payé l'addition?

M. Bernard Côté: Quelle addition?

M. Marc Lemay: Celle du dîner.

M. Bernard Côté: Il y avait un dîner?

M. Marc Lemay: N'avez-vous pas mangé avec M. Sauvé?

M. Bernard Côté: J'ai vu M. Sauvé dans un lieu public. Comme je vous l'ai dit... Est-ce que j'ai pris le lunch avec lui? Je l'ai vu dans ce restaurant-là...

M. Marc Lemay: Attendez un peu. Êtes-vous en train de me dire que vous êtes allé au restaurant le Mas des Oliviers, mais que vous n'y avez rien mangé?

M. Bernard Côté: Ce n'est pas ce que je dis.

M. Marc Lemay: Vous ne vous en souvenez pas?

M. Bernard Côté: Non, non, ce n'est pas ce que je vous dis.

M. Marc Lemay: Qu'est-ce que vous me dites?

M. Bernard Côté: Je suis allé au restaurant le Mas des Oliviers et j'y ai vu M. Sauvé.

M. Marc Lemay: Y avez-vous mangé?

M. Bernard Côté: Si je suis allé à ce restaurant, d'après moi, j'y ai mangé.

M. Marc Lemay: C'est parfait. Qui a payé l'addition?

Le président: Pardonnez-moi, monsieur Lemay, mais M. Holder invoque le Règlement.

M. Marc Lemay: Encore?

[Traduction]

M. Ed Holder: C'est juste que je trouve que, quand on va à un restaurant, on peut manger ou pas, mais demander constamment si la personne a mangé alors qu'on essaie d'en venir à une question en tant que telle qui a trait au but de la séance... Je demande simplement que

ça soit pertinent, monsieur le président, et qu'on ne s'éloigne pas du sujet.

Le président: Monsieur Coderre, le rappel au Règlement suivant.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Non seulement la question est pertinente, mais quand un individu non enregistré rencontre un détenteur de charge publique et qu'il y a du lobbying, il se peut qu'un accroc à la loi soit commis.

[Traduction]

C'est pertinent, mais j'espère que nous allons enfin entendre une question.

Le président: Ce ne sont pas des rappels au Règlement. Vous soulevez tous les deux des points de débat.

Monsieur Lemay, il vous reste deux minutes et 49 secondes.

● (1025)

[Français]

M. Marc Lemay: Vous êtes chanceux: il ne reste que deux minutes.

Pour ma part, je veux savoir qui a payé l'addition.

M. Bernard Côté: Comme je vous l'ai dit, je ne m'en souviens pas. Je ne me souviens pas non plus de la date et je ne me rappelle pas qui a organisé le lunch.

M. Marc Lemay: Avez-vous parlé à M. Sauvé durant ce lunch ou cette rencontre?

M. Bernard Côté: Je lui ai sûrement dit bonjour.

M. Marc Lemay: D'accord. Lui avez-vous parlé d'autre chose?

M. Bernard Côté: Non.

M. Marc Lemay: C'est parfait.

M. Bernard Côté: En fait...

M. Marc Lemay: Avez-vous votre texte sous la main?

M. Bernard Côté: Oui, il est là.

M. Marc Lemay: Quand l'avez-vous préparé?

M. Bernard Côté: Hier.

M. Marc Lemay: À quelle heure?

M. Bernard Côté: Hier, à quelle heure?

M. Marc Lemay: À quel endroit?

M. Bernard Côté: Non, peut-être...

M. Marc Lemay: À quelle heure et à quel endroit ce texte a-t-il été préparé?

M. Bernard Côté: Ce n'était peut-être pas hier, mais mardi.

M. Marc Lemay: Mardi? Donc avant-hier. À quel endroit?

M. Bernard Côté: À mon bureau, à la maison.

M. Marc Lemay: Chez vous?

M. Bernard Côté: Chez nous. Je demeure à Montréal.

M. Marc Lemay: Vous avez eu recours au téléphone, au courrier électronique, à un BlackBerry?

M. Bernard Côté: C'est dans mon ordinateur.

M. Marc Lemay: Votre texte a-t-il été envoyé à quelqu'un à des fins d'approbation?

M. Bernard Côté: Il a été envoyé à...

M. Marc Lemay: À qui?

M. Bernard Côté: Aux amis dont j'ai parlé plus tôt.

M. Marc Lemay: À qui? Je veux leur nom, N-O-M.

M. Bernard Côté: J'en ai mentionné deux plus tôt.

M. Marc Lemay: Répétez-les-moi.

M. Bernard Côté: Avez-vous des troubles de mémoire, vous aussi?

M. Marc Lemay: Non. Répétez-les-moi, monsieur. C'est moi qui pose les questions.

M. Bernard Côté: Jacques Gagnon et Hubert Pichet.

M. Marc Lemay: Pour qui travaille M. Jacques Gagnon?

M. Bernard Côté: Je l'ai dit plus tôt. Il est consultant. Il travaille pour lui-même.

M. Marc Lemay: Pour lui-même?

M. Bernard Côté: Cela s'appelle JCG Communications.

M. Marc Lemay: Ce monsieur a-t-il des contrats avec le gouvernement fédéral, monsieur?

M. Bernard Côté: Non.

M. Marc Lemay: Il n'a aucun contrat? En êtes-vous certain?

M. Bernard Côté: J'en suis certain.

M. Marc Lemay: Ce monsieur a-t-il des contrats avec le Parti conservateur dans l'une ou l'autre des circonscriptions du Québec?

M. Bernard Côté: Non.

M. Marc Lemay: Aucun?

M. Bernard Côté: Aucun.

M. Marc Lemay: Vous le connaissez depuis combien d'années?

M. Bernard Côté: Monsieur Gagnon?

M. Marc Lemay: Oui.

M. Bernard Côté: Depuis mes débuts au Parti conservateur. Il était là lui aussi.

M. Marc Lemay: Avez-vous été congédié du bureau de M. Fortier?

M. Bernard Côté: J'ai remis ma démission.

M. Marc Lemay: Avez-vous remis votre démission ou vous a-t-on aidé à la remettre?

M. Bernard Côté: J'ai remis ma démission.

M. Marc Lemay: À quelle date?

M. Bernard Côté: En juin 2008.

M. Marc Lemay: Était-ce en présence de M. Fortier ou si vous l'avez remise par la poste? Comment l'avez-vous fait?

M. Bernard Côté: Au téléphone.

M. Marc Lemay: Il n'y a pas de lettre écrite?

M. Bernard Côté: Oui, il y a une lettre écrite.

M. Marc Lemay: Qui a été envoyée à qui?

M. Bernard Côté: Au chef de cabinet.

M. Marc Lemay: Qui était?

M. Bernard Côté: Claude Alain.

M. Marc Lemay: C'est drôle, monsieur. Je vous aime parce que vous avez une très bonne mémoire. Sauf pour un événement qui était au restaurant avec M. Sauvé. J'ai noté que vous aviez une très bonne mémoire. Elle est très sélective, monsieur, énormément.

Je pense qu'on va vous réinviter.

Merci beaucoup, monsieur, bonne journée.

Le président: Je vous remercie, messieurs Lemay et Côté.

[Traduction]

Monsieur Holder, vous avez cinq minutes.

M. Ed Holder: Merci, monsieur le président.

J'ai presque oublié le sujet, mais voyons voir si nous pouvons ramener la discussion aux rénovations dans l'édifice de l'Ouest et au rôle que vous avez pu jouer à l'égard de celle-ci, monsieur Côté.

Tout d'abord, merci de participer à la séance à titre d'invité du comité.

J'ai des questions sur deux ou trois choses. J'essaie simplement de me faire une idée.

Mais d'abord, je dois vous dire que je suis vraiment content de voir que vous êtes en bonne santé. Certaines personnes semblaient être préoccupées à cet égard.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est la vérité, et les séances du comité devraient toujours avoir pour objectif de découvrir la vérité. J'aimerais rappeler aux membres du comité qu'il a été demandé à M. Côté de prêter serment et qu'il était tout à fait disposé à le faire.

Monsieur Côté, puis-je vous demander combien de fois vous avez comparu devant un comité dans le passé?

M. Bernard Côté: Jamais.

M. Ed Holder: Jamais. C'est donc la toute première fois que vous témoignez devant un comité et, si j'étais à votre place, je pense que je pourrais trouver cette nouvelle expérience un peu intimidante. Est-ce que c'est juste?

M. Bernard Côté: Oui, c'est juste.

M. Ed Holder: Et sincèrement, vous penserez peut-être après la présente séance qu'elle l'était particulièrement, vu les questions en rafale qui sont posées.

Mais, encore une fois, je veux en revenir à la vérité. Vous semble-t-il raisonnable — j'imagine que je pourrais poser la question à n'importe quel membre du comité, mais, puisque vous êtes notre témoin aujourd'hui, je vais vous la poser à vous — que, si c'est la première fois que vous témoignez devant un comité, vous demandiez quelques conseils à ce sujet?

M. Bernard Côté: Voulez-vous dire sur le fonctionnement, sur la procédure et sur les règles? On essaie de savoir avant de quoi il s'agit.

M. Ed Holder: Ça me semble juste, mais parlons de ce qui compte probablement le plus pour nous tous. Est-ce que l'une ou l'autre des personnes avec lesquelles vous avez cherché à parler avant la séance d'aujourd'hui vous a conseillé de dire des faussetés?

M. Bernard Côté: Non.

M. Ed Holder: Est-ce que l'une d'entre elles vous a conseillé de changer votre version des faits?

M. Bernard Côté: Non.

M. Ed Holder: Est-ce que l'une d'entre elles vous a conseillé de mentir?

M. Bernard Côté: Non.

M. Ed Holder: Est-ce que vous avez menti aujourd'hui?

M. Bernard Côté: Non.

M. Ed Holder: Donc lorsque vous êtes revenu aujourd'hui et que vous avez dit que vous avez rencontré M. Sauvé une fois, est-ce que c'était deux fois ou une fois, monsieur?

• (1030)

M. Bernard Côté: C'était une fois.

M. Ed Holder: Et dans tout ça, en conséquence de votre rencontre avec lui, y a-t-il un quelconque lien dont vous ayez tout à fait connaissance entre cette rencontre avec lui et le fait qu'il a obtenu le contrat?

M. Bernard Côté: Il n'y a absolument aucun lien.

M. Ed Holder: Est-ce que vous mentez?

M. Bernard Côté: Non.

M. Ed Holder: Dans ce cas, je m'adresse de nouveau à vous, monsieur le président, et j'affirme que c'est ce genre de questions pertinentes qui doivent être posées selon moi, pas nécessairement combien de repas...

Et en passant, est-ce que vous avez déjà mangé au restaurant parlementaire?

M. Bernard Côté: Je pense que oui, une fois.

M. Ed Holder: Au moins une fois?

M. Bernard Côté: Oui.

M. Ed Holder: Et il vous est arrivé de payer, et peut-être...

Le président: Il y a un rappel au Règlement.

Excusez-moi, monsieur Holder.

M. Pat Martin: Monsieur le président, je pense que M. Holder insulte le témoin en lui demandant directement s'il ment, parce que ça suppose qu'il pourrait mentir, alors que nous savons qu'il a prêté serment devant le comité.

Je voudrais donc que M. Holder retire sa question. Il insulte notre témoin.

Le président: Le fait d'insulter un témoin ne peut pas faire l'objet d'un rappel au Règlement; cependant, il y a une question de crédibilité du témoin dans ce cas-ci. D'autres députés ont soulevé la question, et je pense que M. Holder a tout à fait le droit d'essayer de réaffirmer la crédibilité du témoin. Une fois que la crédibilité est en jeu, elle l'est pour tous.

Monsieur Holder, vous avez deux minutes et 20 secondes.

M. Ed Holder: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci de votre réponse à la dernière intervention. Je pense que c'est vraiment de ça qu'il s'agit. Ce que nous essayons tous de faire, peu importe notre allégeance, c'est de comprendre exactement ce qui s'est passé à tel et tel moment, ce qui est vrai et ce qui n'est pas vrai.

Le fait que vous soyez venu ici et que vous ayez témoigné, le fait que certaines de ces choses se soient passées il y a des années et que vous ne vous rappeliez plus... eh bien, c'est peut-être comme dans la vie.

Mais permettez-moi de vous poser une question au sujet d'une chose dont vous vous souvenez peut-être bien, c'est-à-dire toute autre communication éventuelle. C'est intéressant que vous n'avez eu

qu'une rencontre avec M. Sauvé. Avez-vous eu d'autres contacts avec M. Sauvé après ce dîner?

M. Bernard Côté: Non.

M. Ed Holder: Avez-vous communiqué par écrit avec M. Sauvé?

M. Bernard Côté: Non.

M. Ed Holder: Avez-vous communiqué verbalement, par exemple au téléphone, avec lui?

M. Bernard Côté: Pas que je me rappelle.

M. Ed Holder: Avez-vous communiqué par courriel?

M. Bernard Côté: Non plus.

M. Ed Holder: Par télécopieur?

M. Bernard Côté: Non.

M. Ed Holder: Je pense que c'est ce qui est pertinent vu que nous essayons constamment d'en revenir à ce qui est le but de la séance, c'est-à-dire le rôle que vous avez joué ou non en rapport avec M. Sauvé et toute relation que vous avez pu avoir en lien avec l'édifice de l'Ouest.

Voulez-vous ajouter quelque chose, en dehors des questions qui vous ont été posées par tous les partis et par rapport à quoi vous n'avez pas encore eu l'occasion de répondre?

M. Bernard Côté: Je vais revenir à ma déclaration préliminaire. Tout est là-dedans. Tous les faits liés à la question sont expliqués dans ma déclaration préliminaire.

M. Ed Holder: Je pense que c'est très clair. Je tiens à vous remercier, monsieur Côté.

S'il me reste du temps, je vais le donner à M. Warkentin. Je m'en remets à vous, monsieur.

Le président: Allez-vous m'accorder une minute?

M. Ed Holder: S'il reste du temps, je vais le donner à M. Warkentin.

Le président: Oh, monsieur Warkentin, oui.

M. Chris Warkentin: Une autre chose qui est importante selon moi. M. Holder vous a demandé si vous avez eu des contacts avec M. Sauvé. Ma question est cependant la suivante: avez-vous été en correspondance avec des fonctionnaires de Travaux publics en ce qui concerne l'enceinte parlementaire?

M. Bernard Côté: Non.

M. Chris Warkentin: Avez-vous été en contact avec des fonctionnaires de Travaux publics à l'égard de l'un ou l'autre des aspects du projet de rénovation de l'édifice de l'Ouest?

M. Bernard Côté: Non.

M. Chris Warkentin: Avez-vous été en contact avec d'autres ministères en ce qui concerne la rénovation de l'édifice de l'Ouest?

M. Bernard Côté: Non.

M. Chris Warkentin: Je n'ai plus de questions.

Le président: Merci, monsieur Warkentin.

Monsieur Coderre, vous avez cinq minutes.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Monsieur le président, ce qui m'inquiète, c'est le scénario suivant. Il y a une personne qui s'appelle Bernard Côté, qui sort avec une fille qui s'appelle Julie Couillard. Cette fille est proche des *bikers*, des « gars de bicycle ». Il y a une compagnie qui s'appelle LM Sauvé, qui est infiltrée par les Hells Angels.

Je ne vous juge pas. Vous avez fréquenté Mme Couillard, vous avez perdu votre emploi, vous avez été remercié ou vous avez remis votre démission à cause de cela. Il me semble qu'il commence à y avoir des liens entre l'infiltration de certaines firmes d'entrepreneurs et la situation des Hells Angels, c'est ça qui est inquiétant. Cela peut devenir un *scheme*, à ce moment-là, pour que le crime organisé puisse faire du blanchiment d'argent. Notre rôle est de poser des questions pour protéger non seulement nos contribuables, mais l'institution.

Quand vous avez vu que la compagnie de M. Sauvé était infiltrée par les Hells Angels, qu'est-ce qui vous est passé par la tête, est-ce que vous vous êtes demandé ce que c'était que cette affaire-là? Quand avez-vous su que la compagnie de M. Sauvé était infiltrée par les Hells Angels?

• (1035)

M. Bernard Côté: Je suppose que c'est au même moment que vous, quand cela a été dit à la télévision.

L'hon. Denis Coderre: Cela vous a inquiété?

M. Bernard Côté: Bien, si cela m'a inquiété, ma réponse est oui, comme tout...

L'hon. Denis Coderre: Vous comprenez que, de deux choses l'une...

M. Bernard Côté: ... comme tout contribuable québécois...

L'hon. Denis Coderre: Oui, oui, je suis d'accord.

M. Bernard Côté: ... qui voit de telles choses, c'est inquiétant.

L'hon. Denis Coderre: Alors cela ne vous est jamais passé...?

M. Bernard Côté: Je suis un résidant de la ville de Montréal. LM Sauvé avait obtenu le contrat de rénovation de l'hôtel de ville. Quand on voit des choses comme ça, effectivement, c'est inquiétant. Je paie des taxes à Montréal, cela m'inquiète.

L'hon. Denis Coderre: Vous ne pensez pas que vous êtes tombé dans un guet-apens quand vous avez rencontré M. Sauvé?

M. Bernard Côté: Non.

L'hon. Denis Coderre: Vous connaissiez la compagnie, mais vous ne saviez pas qu'il avait des problèmes?

M. Bernard Côté: Pas du tout.

L'hon. Denis Coderre: Vous avez dit que vous avez parlé à plusieurs amis, est-ce qu'il y a d'autres personnes que M. Pichet et M. Gagnon à qui vous avez parlé?

M. Bernard Côté: J'ai parlé à un autre ami qui s'appelle Patrick Doyon.

L'hon. Denis Coderre: Il vous a parlé aussi de communications?

M. Bernard Côté: Oui, c'est un gars de communications.

L'hon. Denis Coderre: Quand vous avez dit que vous avez rencontré M. Sauvé, je comprends que vous étiez déjà dans le restaurant et qu'on vous l'a amené?

M. Bernard Côté: Je n'ai pas dit cela. Comme je vous le dis, je ne me souviens pas des circonstances exactes. Il y a eu une discussion avec lui, oui, au Mas des Oliviers.

L'hon. Denis Coderre: Est-ce que vous l'avez rencontré par hasard ou avez-vous pris un repas ensemble, à part? Est-ce que quelqu'un vous a appelé pour vous dire qu'il voulait manger avec vous ou bien si vous étiez dans le restaurant quand vous l'avez vu?

M. Bernard Côté: Comme je vous l'ai dit, je ne me souviens pas des circonstances. Je reviens à ce que j'ai dit en réponse à vos premières questions. Je vais vous redonner la même réponse: je ne me souviens pas par l'entremise de qui, je ne me souviens pas comment, mais je l'ai rencontré au Mas des Oliviers et on a eu une discussion au cours de laquelle il m'a fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne le marché des contrats à Ottawa.

L'hon. Denis Coderre: M. Sauvé vous a-t-il parlé des contrats à l'hôtel de ville?

M. Bernard Côté: Non.

L'hon. Denis Coderre: Des gens de la construction, autres que M. Sauvé, sont-ils venus vous voir pour vous parler de contrats de rénovation?

M. Bernard Côté: Non.

L'hon. Denis Coderre: Vous n'avez jamais parlé...

M. Bernard Côté: Non.

L'hon. Denis Coderre: Je vais laisser la parole à M. Regan.

[Traduction]

L'hon. Geoff Regan: Le cabinet du ministre est-il intervenu dans l'approbation définitive du contrat de restauration de la tour Nord de l'édifice de l'Ouest?

M. Bernard Côté: Je ne sais pas.

L'hon. Geoff Regan: Vous ne savez pas.

Était-il habituel que le cabinet du ministre approuve ce genre de contrats de grande envergure?

M. Bernard Côté: Je ne connais pas les règles d'attribution des contrats.

L'hon. Geoff Regan: Vous avez mentionné le fait que vous avez discuté de votre témoignage avant la présente séance avec MM. Gagnon et Pichet. En avez-vous discuté avec quelqu'un d'autre?

M. Bernard Côté: Je viens de répondre à la question de M. Coderre.

L'hon. Geoff Regan: Excusez-moi, je n'ai pas entendu votre réponse.

Vous n'avez pas discuté du contrat avec qui que ce soit d'autre?

M. Bernard Côté: Non.

L'hon. Geoff Regan: D'accord, merci.

Monsieur Coderre.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Je veux revenir sur les événements de financement. Avez-vous organisé, avec le ministre Paradis et des sénateurs, un événement bénéfique chez Magnan Restaurant et Taverne?

M. Bernard Côté: Comme je vous l'ai dit, je suis un agent financier pour la circonscription de Jeanne-Le Ber. On a eu une activité bénéfique cette année, le 14 octobre 2010. L'an passé, on en a eu une au mois de septembre, le 16 ou le 24 septembre 2009.

L'hon. Denis Coderre: Ce que je trouve extraordinaire, monsieur Côté, c'est que vous vous souvenez des dates de vos *parties* de conservateurs, mais quand je vous parle d'un lunch avec Paul Sauvé, « il n'y a pas de service au numéro que vous avez composé ».

M. Bernard Côté: Vous êtes un député libéral de la région de Montréal?

L'hon. Denis Coderre: Oui.

M. Bernard Côté: Des *parties* de conservateurs, on n'en a pas tous les jours. Donc, on se souvient un peu plus des dates. Surtout quand c'est moi qui signe les reçus pour fins d'impôt, je me souviens assez facilement des dates.

L'hon. Denis Coderre: C'est parce que vous en avez signé plusieurs.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Coderre. Merci, monsieur Côté.

J'espère garder cinq minutes pour les travaux du comité à la fin.

Le Parti conservateur dispose d'environ deux minutes pour poser une question.

M. Chris Warkentin: Eh bien, monsieur Côté, il semble que l'opposition n'ait plus de questions à vous poser. C'est clairement la fin de leurs questions lorsqu'ils commencent à poser des questions au sujet des dates relatives aux éléments pertinents.

C'est intéressant. Je ne me rappelle pas la dernière fois que j'ai soupé avec ma mère. Je peux vous assurer que ça ne fait pas longtemps, mais je ne pourrais pas vous dire ce que j'ai mangé.

Je me rappelle cependant la date de mon mariage. C'était il y a six ans, le 28 décembre. La raison pour laquelle je m'en souviens, c'est qu'il y a certaines dates...

Le président: Monsieur Warkentin, excusez-moi. Il semble que M. Regan veuille faire un rappel au Règlement, peut-être par rapport à la date de votre mariage.

• (1040)

L'hon. Geoff Regan: Non, ce n'est pas ça. Si M. Warkentin n'a plus de questions à poser, nous, nous en avons beaucoup.

Le président: Merci de l'information, monsieur Regan.

Monsieur Warkentin.

M. Chris Warkentin: Ce que je veux dire, c'est qu'il arrive souvent que certaines dates soient plus pertinentes pour nous que d'autres et que la planification de certains événements ne soit pas nécessairement aussi importante.

Je pense qu'il est important que nous soulignons aussi que, ce que nous avons entendu ce matin de la part des libéraux, c'est qu'ils ont abandonné leur ami, M. Sauvé. Dans le passé, ils le courtoisaient et le voyaient comme un éventuel candidat libéral, mais, d'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, ils disent maintenant qu'il est lié aux Hells Angels.

Le président: M. Coderre semble vouloir invoquer le Règlement.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: M. Sauvé n'est pas un ami et n'a pas amassé 15 000 \$ pour nous. Il n'a pas amassé d'argent pour nous; il a amassé 15 000 \$ pour les conservateurs. Il doit être votre ami aussi.

[Traduction]

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Merci.

M. Chris Warkentin: Je pense qu'il était tout à fait clair d'après le témoignage de M. Sauvé qu'il a donné d'importantes sommes d'argent au Parti libéral et qu'il désire bel et bien se présenter comme candidat du Parti libéral. Nous n'avions pas entendu le Parti libéral le renier avant aujourd'hui, alors c'était une autre chose intéressante.

Mais tous ces faits sont secondaires, par rapport au sujet de la séance d'aujourd'hui. La question que nous abordons aujourd'hui, c'est celle de savoir s'il y a eu une influence indue en ce qui concerne le projet de rénovation de l'édifice de l'Ouest, s'il y a eu une influence politique.

Votre témoignage correspond à celui qu'ont livré les fonctionnaires de Travaux publics, à celui de toutes les personnes qui ont témoigné devant nous, sauf une. Cette personne, M. Sauvé... Son témoignage manquait de crédibilité. Tout le monde a dit que son témoignage n'était pas vrai. Tout le monde qui a témoigné devant nous a dit qu'il ne correspondait pas à la vérité.

Ce que nous constatons maintenant, c'est que les seules personnes qui citent son témoignage aujourd'hui disent qu'il est lié aux Hells Angels. Je pense que la seule personne qui ait contesté certains des faits, c'est M. Sauvé, et maintenant, même l'opposition affirme qu'il est lié au crime organisé.

Le président: Merci, monsieur Warkentin.

Au nom du comité, je voudrais remercier M. Côté d'être venu témoigner ici ce matin.

Je vais suspendre la séance pendant un instant pour que nous puissions poursuivre la séance à huis clos afin de nous occuper des travaux du comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>